

# PROGRAMME D'ACTION

- 1| Animation du PAPI
- 2| Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- 3| Surveillance, prévision des crues et des inondations
- 4| Alerte et gestion de crise
- 5| Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- 6| Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- 7| Gestion des écoulements



# 1| Animation du PAPI

---



# Animation du PAPI complet

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Animer la mise en œuvre du PAPI complet Charente et porter les actions de l'EPTB Charente.*

## Correspondance SLGRI

❖ *Disposition 0-A-1 : « Assurer la cohérence d'actions et la solidarité technique, méthodologique et financière à l'échelle du grand bassin versant »*

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPTB Charente, porteur du dossier de candidature du PAPI complet Charente, animera sa mise en œuvre. Ce rôle consiste à :

- Organiser des réunions régulières du comité technique et du comité de pilotage du PAPI, en assurer l'animation et le secrétariat (invitations, documents de présentation, comptes rendus, etc.).
- Effectuer un suivi technique et budgétaire des actions composant le programme.
- Apporter un appui technique et administratif aux différents maîtres d'ouvrages.
- Veiller au bon déroulement des actions, au respect des délais et des objectifs.
- Assurer la coordination et la cohérence des différentes opérations.
- Garantir que les données et documents (études, cartes, modélisations, etc.) produits dans le cadre des actions menées au sein du programme d'actions sont mis à la disposition des partenaires concernés.
- Renseigner l'outil SAFPA (Suivi Administratif et Financier des PAPI) au fur et à mesure de l'avancement, notamment à chaque début d'année et, le cas échéant, lors des évolutions du programme.
- Suivre le tableau de bord du PAPI (dispositif de suivi / évaluation).
- Faire le lien et veiller à une bonne coordination entre le PAPI complet Charente, le PAPI d'intention Charente, la SLGRI, le PAPI Charente & Estuaire, les SAGE(s) Charente et Boutonne et les plans pluri-annuels de gestion de cours d'eau des syndicats géomapiens.
- Assurer la concertation avec les parties prenantes de la SLGRI.

L'EPTB Charente est également maître d'ouvrage d'un certain nombre d'actions du PAPI. A ce titre, il sera chargé de leur mise en œuvre : rédaction des cahiers des charges, consultation des entreprises, organisation des réunions, validation des prestations, diffusion des résultats, mandatement, etc. Cf. *fiches-actions du programme*.

Pour assurer l'animation et la mise en œuvre du PAPI complet, l'EPTB Charente s'appuiera sur son équipe projet déjà mobilisée pour le PAPI d'intention. Compte tenu de l'ampleur du territoire et des actions portées directement par l'EPTB Charente, les moyens qu'il est prévu d'affecter au PAPI complet Charente, sur une équipe actuelle de 1,85 ETP « techniques » et de 0,21 ETP « de direction et services supports » sont :

- D'un chef de projet, en prévision à 0,25 ETP.
- D'un chargé de projet dédié au PAPI, en prévision à 1 ETP.
- D'un chargé de projet diagnostics de vulnérabilité, en prévision à 0,2 ETP.
- De deux chargés de mission diagnostics de vulnérabilité, en prévision à 0,2 ETP chacun.
- De services de direction et supports, en prévision à 0,21 ETP.

## TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du PAPI complet

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Comité technique et comité de pilotage du PAPI
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet de l'EPTB, réseaux sociaux, newsletter, etc.

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
700 000 €	700 000 € (HT)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	50 %	350 000 €
Etat – BOP 181	50 %	350 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de réunions du comité technique et du comité de pilotage
- Consommation financière du programme

## **2| Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

---





# Densification et valorisation du réseau de repères de crues

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Compléter le maillage de repère de crues sur le périmètre du PAPI et densifier le nombre de panneaux d'information. Objectif d'environ 50 repères de crues et 20 panneaux d'information.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-C-2** : « Fournir aux citoyens des repérages spatialisés des niveaux de crue et les inciter à s'organiser en anticipation des crues »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

La pose de repères de crues est une action importante des programmes d'actions de prévention des inondations. Elle permet de conserver et de valoriser la mémoire des inondations en matérialisant les hauteurs d'eaux atteintes par les crues historiques. La plateforme nationale collaborative des repères de crues permet d'accéder de manière interactive à l'ensemble des repères recensés. La pose de repère de crue est également une obligation réglementaire communale (article 42 de la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003).

Dans le cadre du PAPI 2 Charente & Estuaire, l'EPTB a installé 87 repères de crue normalisés compris dans le périmètre de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême dont 52 repères au sein du TRI. 22 communes du TRI ont ainsi été équipées de repères conformes à l'arrêté de 2006. 10 panneaux d'information ont également été posés dont 5 sur le périmètre du TRI (Gond-Pontouvre, Angoulême, Jarnac, Cognac et Saintes).

La démarche engagée s'est poursuivie dans le cadre du PAPI d'intention sur les communes du TRI et de ses principaux affluents. Au moment de la rédaction de cette fiche action, aucune pose n'a encore eu lieu mais 45 emplacements de repères de crues et 16 emplacements de panneaux d'informations ont été validés avec les communes. La pose devrait intervenir en fin d'année 2023 et/ou en début d'année 2024. Cette campagne permettra d'augmenter le nombre de communes disposant de repères de crues, notamment sur le TRI, et d'étoffer le réseau déjà existant sur celles qui en sont déjà pourvues.

Cette action sera renouvelée dans le cadre du PAPI complet. L'objectif sera de prioriser l'implantation de repères de crues dans les communes qui n'en sont pas encore pourvues. Contrairement au PAPI d'intention où la campagne s'est centrée sur le TRI et ses principaux affluents, cette action se réalisera à l'échelle du PAPI. Les communes du TRI dépourvues de repères de crues seront néanmoins prioritaires. La pose de panneaux d'information sera également renouvelée et élargie au périmètre du PAPI.

Le déroulement prévisionnel de l'action est le suivant :

- Exploitation des laisses de crue recensées et recherche de laisses de crues sur les affluents non explorés
- Identification de sites propices à la pose de nouveaux repères de crues (croisement des données de niveau d'eau disponible, des points de visibilité depuis l'espace public et des supports disponibles)
- Proposition des sites aux maires, en concertation avec les EPCI et les syndicats de bassin
- Signature de conventions tripartites entre l'EPTB, le maire et le propriétaire du support concerné

- Fabrication des repères de crue, en conformité avec le modèle mis en place depuis le PAPI Charente & Estuaire
- Fabrication des panneaux d'information, en conformité avec le modèle mis en place dans le PAPI d'intention
- Installation des repères de crues et des panneaux d'information
- Mise à jour de la base nationale des repères de crues

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du PAPI Charente avec priorisation sur les communes du TRI dépourvues de repères de crues

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instances de pilotage du PAPI + instance spécifique à constituer pour l'action (communes concernées, syndicats de bassin, services de l'Etat)
Procédures réglementaires	Signature de conventions tripartites (EPTB, maire et propriétaire), éventuellement avis ABF et déclaration préalable
Communication	Site internet et réseaux sociaux de l'EPTB, plateforme repères de crues, bulletins municipaux etc.

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
30 000 €	36 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	20 %	7 200 €
Etat – FPRNM	80 %	28 800 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de repères de crues posés
- Nombre de panneaux d'information posés
- Nombre de communes engagées

# Mise en place d'arbres à crue sur 2 sites communautaires afin de sensibiliser le grand public au risque inondation

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Planter des arbres à crue afin de sensibiliser la population au risque inondation de manière originale. Alimenter le retour d'expérience post-crue.*

### Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-C-2 :** « Fournir aux citoyens des repérages spatialisés des niveaux de crue et les inciter à s'organiser en anticipation des crues »
- ❖ **Disposition II-B-4 :** « Formaliser l'organisation des retours d'expériences suite à une inondation »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'amélioration de la conscience du risque est un objectif majeur de la prévention des inondations. Au-delà des actions réglementaires d'information préventive (DICRIM, repères de crues, réunion d'information institutionnelle a minima bisannuelle, Information Acquéreur Locataire via les actes notariés et baux immobiliers, affichage des risques et consignes de sécurité), il est nécessaire de mettre en place d'autres vecteurs de communication. L'EPTB Charente a récemment densifié le réseau de repères de crues permettant notamment de sensibiliser la population sur les hauteurs d'eau atteintes lors de la crue centennale de 1982.

Dans le prolongement de ce travail, Grand Angoulême propose de mettre à contribution les espaces communautaires situés en zone inondable afin de réaliser des aménagements de sensibilisation au risque inondation à destination du grand public. Après avoir listé les parcelles qui appartiennent à l'agglomération et les avoir croisées avec les enveloppes de zones inondables, deux sites ont été choisis :

- La Coulée Verte à Angoulême (secteur Font Chaudière / l'Houmelet)
- La baignade de Vindelle

Ces deux secteurs présentent l'avantage d'être particulièrement fréquentés et non couverts par le réseau de repères de crues.

Le dispositif de sensibilisation du public retenu est l'arbre à crue, expérimenté par la commune de Segré en Anjou Bleu sur le bassin versant de l'Oudon. Chaque arbre se présente sous la forme d'une colonne à l'extrémité arborescente en hauteur. La base cylindrique, qui matérialise le tronc de l'arbre, abrite un flotteur fixe qui symbolise la hauteur d'une crue historique. Chaque structure correspond à une crue historique. Une structure supplémentaire, dont le flotteur est mobile, permet à l'aménagement de servir à mesurer la prochaine crue du fleuve, complétant ainsi activement le dispositif de suivi et de retour d'expérience des inondations.

La structure métallique est accompagnée d'un panneau pédagogique qui explique la présence et la fonction du dispositif mis en place et l'importance des espaces inondables.

L'agglomération souhaite également que le dispositif soit adapté au jeune public, en matérialisant par exemple la taille d'un enfant à côté des arbres à crue.

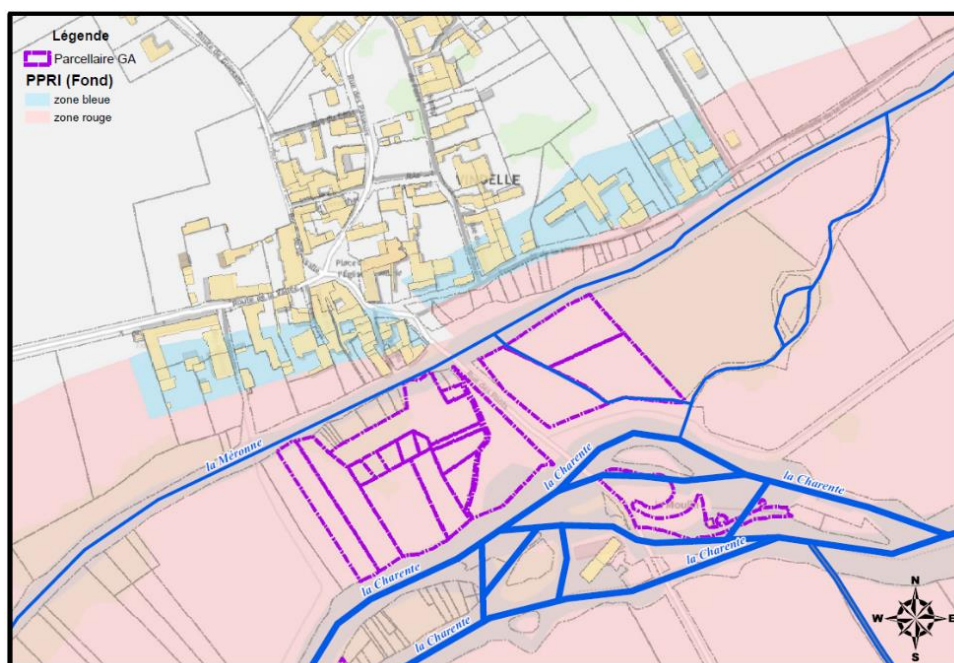
L'intérêt de cet aménagement est donc multiple :

- Sensibiliser le grand public et le jeune public au risque inondation
- Compléter la couverture du territoire en repères de crue et les diversifier
- Concourir à la matérialisation des crues futures

L'aménagement peut être complété avec des « arbres » supplémentaires au fil du temps.

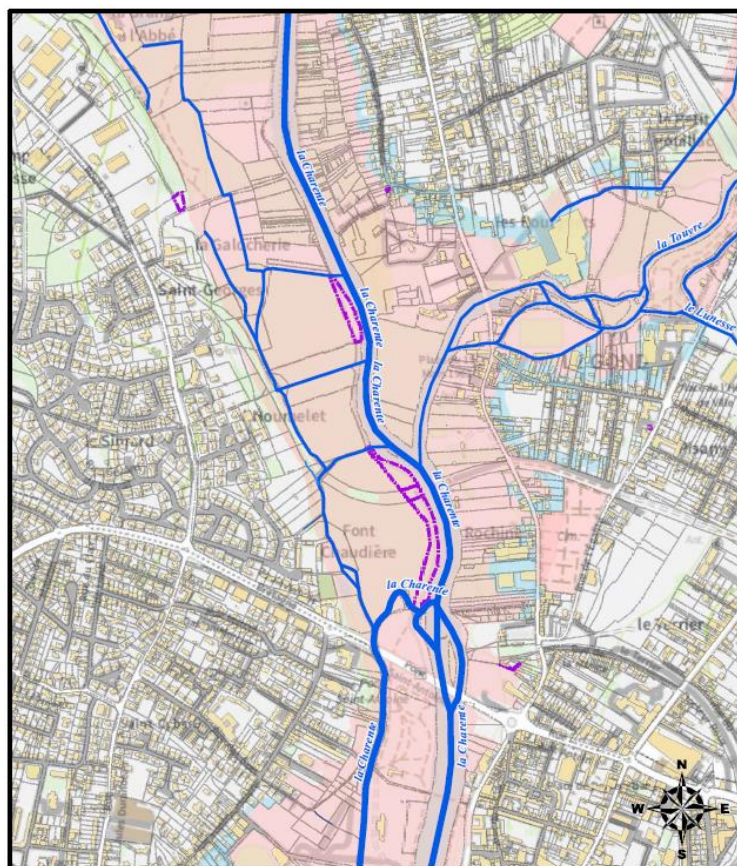
GrandAngoulême prévoit les étapes suivantes pour la mise en œuvre de cet aménagement :

- Validation des deux sites pressentis au regard de la faisabilité technique, de l'accès, de la fréquentation, etc.
- Détermination des crues historiques sur lesquelles sensibiliser en concertation avec l'EPTB Charente et le SyBRA
- Construction et mise en place des arbres à crue (3 par site si 2 crues historiques sont matérialisées, en régie si possible)
- Calage des flotteurs par rapport aux crues historiques retenues (recours possible à un géomètre-expert si l'agglomération ne dispose pas des compétences en interne)
- Conception graphique du panneau pédagogique en concertation avec l'EPTB Charente et le SyBRA
- Réalisation des panneaux pédagogiques (prestataire) et implantation (en régie si possible)
- Compléter l'aménagement pour sensibiliser le jeune public (silhouette d'enfant à l'échelle réelle ou échelle graduée fixée sur la structure métallique pour permettre aux enfants de se mesurer et comparer leur taille avec les hauteurs de crue)
- Communiquer sur la mise en place de ces aménagements

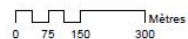


Sites communautaires propices en bord de Charente  
La baignade à Vindelle

0 25 50 100 Mètres



Sites communautaires propices en bord de Charente  
 La Coulée Verte à Angoulême  
 Font Chaudière (Sud) et l'Houmelet (Nord)



[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

GrandAngoulême : Angoulême et Vindelle (couvertes par un PPRN)

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	GRANDANGOULEME
Pilotage / concertation	Groupe de travail GrandAngoulême / EPTB Charente / SyBRA / DDT
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet, réseaux sociaux, magazine communautaire, bulletins municipaux

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
15 000 €	18 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : GrandAngoulême	20 %	3 600 €
Etat – FPRNM	80 %	14 400 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de sites équipés
- Nombre d'arbres à crues implantés
- Pose des panneaux pédagogiques

# Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Sur la base de la maquette graphique type du DICRIM produite dans le cadre du PAPI d'intention, les communes pourront réaliser, imprimer et diffuser leur DICRIM auprès de la population.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ *Disposition I-B-1 : « Mener à bien l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs »*

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Le DICRIM, élaboré par le maire, vise à informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

En raison de la présence d'un PPRI sur leur territoire, les 44 communes du TRI Saintes-Cognac-Angoulême sont soumises à l'obligation de réaliser ce document. Or, le bilan réalisé en 2016 à l'occasion de l'élaboration de la SLGRI indiquait que moins de 50 % en étaient pourvues. De plus, la majorité des documents qui avait pu être consultée souffrait d'un défaut de mise en page graphique alors qu'il s'agit d'un document de communication destiné au grand public.

Suite à ce constat, l'EPTB Charente a mandaté un prestataire afin de produire une maquette graphique type de DICRIM dans le cadre du PAPI d'intention Charente. Par la suite, il a été proposé aux communes du TRI dépourvues de DICRIM ou dont le document était obsolète, d'adhérer à un marché en groupement de commande afin d'adapter cette maquette sur leur territoire en se faisant accompagner par le même prestataire. La création d'un magnet DICRIM leur a également été proposée en complément afin de donner une forme innovante au DICRIM. 11 communes ont adapté la maquette DICRIM sur leur territoire, soit ¼ des communes, et 2 communes ont réalisé le magnet DICRIM.

Cette action a permis d'améliorer la couverture en DICRIM sur le TRI. Cependant, 19 communes n'en possèdent toujours pas et 14 communes ont dépassé la limite d'actualisation tous les 5 ans. Par conséquent, cette action est renouvelée dans le PAPI complet. Les communes concernées pourront ainsi procéder à l'élaboration de leur DICRIM en adaptant la maquette graphique sur leur territoire :

- Rédaction des textes (présentation des risques naturels et technologiques, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, des moyens d'alerte, des consignes de sécurité individuelles à respecter).
- Elaboration des cartographies de risques.
- Choix des illustrations (photographies, logos).
- Impression et diffusion.

La commune sera accompagnée par un prestataire pour la réalisation technique du document (incorporation des contenus dans la maquette type, cartographies, mise en page, uniformisation des illustrations). L'édition des documents sera confiée à un imprimeur. La création du magnet DICRIM sera à nouveau proposée.

La commune mettra en place un plan de diffusion auprès de ses administrés : mise en ligne sur le site internet, distribution au porte-à-porte, mise à disposition dans les lieux d'accueil (mairie, bibliothèque, etc.).

Le chiffrage de la fiche-action est calibré pour un objectif de réalisation et d'impression des DICRIM pour 80 % des communes du TRI qui n'en possèdent pas ou qui ont dépassé la limite d'actualisation.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Communes du TRI (communes couvertes par un PPRN approuvé)

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNES
Pilotage / concertation	Conseils municipaux
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet des communes, bulletins municipaux, affichage d'un avis en mairie, etc.

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
52 500 €	63 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : Communes	20 %	12 600 €
Etat – FPRNM	80 %	50 400 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Evolution du taux de couverture de DICRIM sur le TRI
- Nombre de communes du TRI ayant mis à jour leur DICRIM
- Consommation financière de la fiche action



# Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du SYMBA situées hors TRI

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Sur la base notamment de la maquette graphique type du DICRIM produite dans le cadre du PAPI d'intention, et en complément de l'action 1.3 du PAPI complet, les communes pourront réaliser, imprimer et diffuser leur DICRIM auprès de la population.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-B-1** : « Mener à bien l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Le DICRIM, élaboré par le Maire, vise à informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Dans le cadre du PAPI d'intention, l'EPTB Charente a mandaté un prestataire afin de produire une maquette graphique type de DICRIM. Cette maquette a ensuite été adaptée par le même prestataire sur le territoire de 11 communes du TRI. La présente fiche action consiste à adapter cette maquette pour les communes du SYMBA situées en zone inondable et hors TRI. Chaque commune non pourvue de DICRIM ou dont le document est obsolète pourra ainsi procéder à l'élaboration de son DICRIM :

- Rédaction des textes (présentation des risques naturels et technologiques, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, des moyens d'alerte, des consignes de sécurité individuelles à respecter),
- Elaboration des cartographies de localisation des risques,
- Choix des illustrations (photographies, logos),
- Impression et diffusion.

La commune sera accompagnée par l'EPAGE SYMBA pour la réalisation de son document technique (élaboration des contenus). La mise en page sera confiée à un graphiste qui adaptera la maquette existante et l'édition et l'impression des documents seront confiées à une entreprise spécialisée.

Les communes diffuseront le document auprès des administrés selon différents moyens : mise en ligne sur le site internet, distribution au porte-à-porte, mise à disposition dans les lieux d'accueil (mairie, bibliothèque, etc.).

Le chiffrage de la fiche-action est calibré pour un objectif de réalisation et d'impression des DICRIM pour environ

un tiers des communes ayant le plus d'enjeux en zones inondables, soit environ 18 communes (hors TRI).

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Les communes du périmètre du SYMBA situées en zone inondable hors TRI avec une priorisation sur les communes ayant le plus d'enjeux en zone inondable

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPAGE SYMBA
Pilotage / concertation	Conseils municipaux, EPAGE SYMBA, EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions d'information pour la diffusion du DICRIM – sites internet des communes, bulletins municipaux, mise à disposition au sein des lieux accueillant du public

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
47 400 €	56 880 €	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : SYMBA	20 %	11 376 €
Etat – FPRNM	80 %	45 504 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de communes sollicitant des subventions pour la réalisation du DICRIM
- Evolution du taux de couverture de DICRIM sur le territoire du SYMBA
- Consommation financière de la fiche-action

# Sensibilisation de la population au risque d'inondation

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en place des actions de sensibilisation au risque d'inondation à destination du grand public, notamment des scolaires.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ *Disposition I-B-2 : « Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée au grand public et aux scolaires »*

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du PAPI d'intention, l'EPTB Charente a élaboré un plan de sensibilisation au risque d'inondation dans le but de faire émerger des actions de sensibilisation à destination du grand public.

Afin de sensibiliser le jeune public de manière ludique, des représentations de pièces de théâtre seront organisées. La compagnie « Essentiel Éphémère » a été créée en 2012, sur la demande de la délégation Rhône Alpes de l'IFFO-RME (Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement), une pièce de théâtre sur les bons comportements à adopter face aux risques majeurs : « Oui, mais si ça arrivait... ». Cette pièce de théâtre est spécialement adaptée aux enfants de la grande section de maternelle au CM2 et une partie du spectacle est modifiable pour adapter les messages aux risques du bassin de population concerné. La compagnie s'est vue décerner le prix IRIS (Prix du Jury pour la sensibilisation citoyenne) au Forum National d'Information sur les Risques Majeurs (IRISES) en 2020, ce qui souligne la qualité de cette pièce qui a permis de sensibiliser 20 000 enfants. Il est ainsi prévu de réaliser trois représentations de cette pièce de théâtre dans les trois principales villes du TRI : Saintes, Cognac et Angoulême.

Il est également prévu d'investir l'espace public de manière décalée avec la mise en place de bandes lumineuses matérialisant les hauteurs d'eaux atteintes par les crues historiques. Cette installation serait installée sur des bâtiments publics du TRI lors d'événements tels que la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes ou la commémoration d'une crue historique sur le territoire. Les bandes lumineuses seront accompagnées d'une information sur la crue matérialisée (visuelle, sonore, etc.)

Dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire, l'EPTB Charente a conçu en 2012 une exposition sur la crue de décembre 1982. Elle est gratuitement mise à disposition des acteurs du territoire. En raison de son ancienneté, il est prévu de la renouveler en concevant une dizaine de panneaux roll-up.

D'autres types d'action de sensibilisation seront envisagés tels que des jeux de sociétés, des flyers ou la mise en place d'un totem de crue artistique.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du TRI Saintes-Cognac-Angoulême (communes couvertes par un PPRN approuvé)

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instances de pilotage du PAPI + instance spécifique à constituer pour l'action (communes concernées, gestionnaires des bâtiments).
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet et réseaux sociaux de l'EPTB, bulletins municipaux

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
16 000 €	19 200 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	20 %	3 840 €
Etat – FPRNM	80 %	15 360 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Calendrier de réalisation de la pièce de théâtre
- Nombre d'enfants sensibilisés
- Nombre de bâtiments accueillant les bandes lumineuses
- Calendrier de réalisation de l'exposition

# Sensibilisation des particuliers, entreprises et ERP à la mise en place de plans de gestion de crise (PFMS, POMSE et PPMS)

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Sensibiliser/inciter les particuliers, entreprises et ERP situés en zone à risque à mettre en place des plans de gestion de crise à l'aide des différents outils existants (PFMS, POMSE et PPMS). Cela prend en compte la conception (POMSE et PPMS uniquement), l'impression et la diffusion des différents documents (en lien avec les campagnes de diagnostics de vulnérabilité aux inondations : action 5.1 et 5.2)*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-B-2** : « Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée au grand public et aux scolaires »
- ❖ **Disposition I-B-3** : « Sensibiliser les acteurs économiques à la prévention des risques d'inondation »
- ❖ **Disposition I-C-1** : « Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des évènements »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du PAPI d'intention Charente, l'EPTB Charente a mené une étude de définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité afin d'identifier des bâtiments à usages d'habitation, d'activité économique et des établissements publics du bassin versant de la Charente en zone inondable (aléa fréquent à exceptionnel). Cette étude a permis de prioriser des actions de diagnostics de vulnérabilité et des outils de sensibilisation à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI complet en lien avec les préconisations des rapports de diagnostics. Ces outils permettent à une échelle individuelle de sensibiliser fortement les différents publics ciblés notamment sur les bons gestes et l'organisation à avoir en cas d'inondation.

Différents outils existent, en fonction du public ciblé, pour permettre à chacun de mieux se préparer à gérer une crise majeure.

- Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) s'adresse aux particuliers en zone inondable. Ce guide doit permettre à chaque famille d'identifier les risques majeurs qui les concernent, les moyens d'alerte et les consignes de sécurité ;
- Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour les établissements scolaires, permet de mettre en place une organisation interne afin d'assurer la mise en sécurité du public accueilli et du personnel en cas de crise ;
- Le Plan d'Organisation et de Mise en Sûreté (POMSE) équivalent du PPMS pour les ERP, commerces ou entreprises a pour but de les aider à prendre en compte les évènements exceptionnels, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou météorologique.

Ces outils présentent chacun des spécificités liées à la nature et la fonction des bâtiments/structures auxquels ils sont dédiés (écoles, logements, entreprises, établissements classés, ZAC, réseaux, service public) mais visent tous globalement :

- À caractériser les différents scénarios d'inondation et leurs conséquences sur l'établissement/le site industriel/le service public/l'habitation
- À identifier les procédures d'alerte et les consignes de sécurité adaptées
- À recenser les numéros utiles et préciser les modalités d'organisation en cas de crise (zones refuges pour accueillir les élèves dans un PPMS, modalités d'évacuation ou de mise à l'abri dans un PFMS, etc.)
- À recenser les moyens matériels spécifiques à mobiliser/ déplacer et les actions à mener en cas de crues (actionner un disjoncteur, arrimage des cuves, mise en place de batardeaux, etc.)
- À déterminer les modalités de retour à la normale

L'action consiste à la conception, l'impression et la diffusion de ces outils pour les différents enjeux ciblés :

- Le PFMS :

Une maquette graphique type du PFMS sera réalisée dans le cadre du PAPI d'intention par un bureau d'étude spécialisé. L'action consiste à l'impression de cet outil et la distribution aux particuliers qui bénéficieront d'un diagnostic de vulnérabilité aux inondations dans le cadre des actions correspondantes. La remise du document type se fera en lien avec le rendu du rapport de diagnostic de vulnérabilité en main propre ou par envoi postal. La maquette sera également transmise aux communes concernées pour une diffusion à plus large échelle notamment auprès des particuliers qui ont un bien identifié en zone inondable et qui n'auront pas réalisé leur diagnostic.

- Le POMSE :

L'action consiste à la création d'une maquette graphique type du POMSE adaptée au territoire du bassin de la Charente par un bureau d'étude spécialisé. L'action comprend également l'impression de cet outil et la distribution aux entreprises et ERP qui bénéficieront d'un diagnostic de vulnérabilité aux inondations dans le cadre des actions correspondantes. La remise du document type se fera en lien avec le rendu du rapport de diagnostic de vulnérabilité en main propre ou par envoi postal. La maquette sera également transmise aux communes concernées pour une diffusion à plus large échelle notamment auprès des entreprises/établissements publics qui ont un site identifié en zone inondable et qui n'auront pas réalisé leur diagnostic.

- Le PPMS :

L'outil PPMS est un document à adapter à chaque établissement scolaire sous forme de rapport. L'action consiste à accompagner le directeur ou le chef d'établissement afin de mettre à jour et/ou réaliser le volet inondation de l'outil sur les différents sites concernés. L'accompagnement se fera par un bureau d'étude spécialisé dans la gestion des risques.

Ces outils visent l'ensemble du périmètre du TRI Saintes-Cognac-Angoulême et les communes en aval jusqu'à la confluence avec la Boutonne (communes couvertes par un PPRN approuvé) sur un périmètre d'une crue d'occurrence vingtennale (Q20), soit 3 913 habitations, 523 activités et 35 ERP dont 4 écoles.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : « Action 5.1 et 5.2 « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DU BATI A USAGE D'HABITATION ET D'ACTIVITES SUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE ET DE LA CHARENTE-MARITIME »](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du TRI Saintes-Cognac-Angoulême (communes couvertes par un PPRN approuvé)

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instances de pilotage du PAPI + groupes de travail spécifiques à constituer (personnes ressources pour le scolaire, services communication des collectivités, etc.)
Procédures réglementaires	-
Communication	-

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
37 500 €	45 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	20 %	9 000 €
Etat – FPRNM	80 %	36 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires des biens à usage d'habitation, d'activité et des établissements publics sensibilisés au risque inondation et à la préparation à la gestion de crise
- Nombre de PPMS, POMSE, PFMS diffusés auprès des publics ciblés

# Formation des élus à la gestion de crise

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en place des actions de sensibilisation pour impliquer les élus et les préparer à faire face à un risque majeur.*

## Correspondance SLGRI

❖ *Disposition I-C-1 : « Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des évènements »*

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet est de sensibiliser les élu(e)s au risque d'inondation notamment dans le contexte post-élections municipales et communautaires.

Un guide sur le risque inondation sera prochainement à disposition des élu(e)s suite à l'action 1.5 du PAPI d'intention. L'objectif est de présenter la connaissance du risque d'inondation sur le territoire de l'EPAGE SYMBA en **prenant en compte les spécificités du territoire du syndicat** telles que les modalités et outils de prévention mis en place actuellement. Seront aussi présentés les outils futurs, le rôle du maire et le rôle de l'EPAGE SYMBA dans la gestion de crise, notamment l'interface mise en place pour partager les données aux élus et leur utilisation pour l'accompagnement à la prise de décision.

Ces moments de sensibilisations pourront être le lieu de partages d'expériences entre élu(e)s ayant déjà eu des situations de crise à gérer sur le syndicat en lien avec le risque d'inondations. Les crues de novembre 2019 et de février 2021 pourront, par exemple, être une base travail lors de ces formations et permettront de partager les différentes manières de gérer une crise selon les équipes communales et de partager également les retours du SYMBA.

Ces sessions de formations visent à :

- Permettre aux élus d'apporter une communication de proximité, notamment au grand public
- Permettre aux élus de porter les bons messages en cas de crue et d'aborder la thématique lors de réunions publiques dédiées à la sensibilisation du risque inondation
- Créer du lien, de l'interaction et un cercle vertueux de partage de bonnes pratiques entre les territoires

La fréquence de ces sessions est de 2 formations sur le cycle du PAPI par regroupement de communes (4 groupes par sessions sont définis à hauteur de 25 communes par groupe environ).

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 2.2 « MISE EN PLACE D'UN OUTIL D'AIDE A LA PREVISION DES CRUES POUR LES ELUS »](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Les communes du périmètre du SYMBA



## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>EPAGE SYMBA</b>
Pilotage / concertation	Conseils municipaux avec les élus actuels et des précédents mandats, l'EPAGE SYMBA
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet de l'EPAGE SYMBA, magazines communautaires, bulletins municipaux

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	<u>2026</u> <i>Election</i>	2027	2028	2029	2030
------	------	--------------------------------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
3 700 €	4 440 € (TTC)	
Temps estimé de 12 jours pour 4 groupes (régie)		
COFINANCEMENTS		
<b>Maître d'ouvrage : EPAGE SYMBA</b>	20 %	888 €
<b>Etat – FPRNM</b>	80 %	3 552 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre d'élu(e)s sensibilisé(e)s
- Retours d'expériences des élus

# Création de roll-ups sur le risque inondation

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Concevoir des roll-ups sur le risque inondation afin de sensibiliser le grand public.*

### *Correspondance SLGRI*

- ❖ *Disposition I-B-2 : « Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée au grand public et aux scolaires »*

## DESCRIPTION DE L'ACTION

La population de la commune présente une grande méconnaissance des inondations. Cela est notamment dû à l'installation de nouveaux arrivants qui ne possèdent pas une véritable culture du risque inondation. Les documents actuels dédiés à la thématique inondation semblent trop complexes, ou du moins pas assez vulgarisés et pédagogiques pour permettre au grand public de s'approprier le sujet et d'en saisir les enjeux.

L'objectif de cette fiche-action est donc de concevoir des roll-ups afin de sensibiliser la population au risque inondation. Leurs contenus seront réalisés en régie par la commune de Taillebourg. Il est notamment prévu de faire figurer les thématiques suivantes : inondations passées, repères de crues, diagnostics de vulnérabilités et travaux à venir dans le cadre du PAPI, etc. La structure des roll-ups sera commandée auprès d'un prestataire.

Les roll-ups pourront être exposés dans le cadre d'évènements organisés sur la commune.

La commune de Taillebourg prévoit les étapes suivantes pour mettre en œuvre l'opération :

- Définition des thématiques et du « chemin de fer » de chaque roll-up
- Rédaction des contenus
- Achat de la structure des roll-ups
- Impression du contenu sur les roll-ups

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Taillebourg (commune couverte par un PPRN approuvé)

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>COMMUNE DE TAILLEBOURG</b>
Pilotage / concertation	Conseil municipal, appui technique EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet de la commune, bulletin municipal...

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
4 000 €	4 000 € (HT)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : Commune de Taillebourg	20 %	800 €
Etat – FPRNM	80 %	3 200 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date des factures
- Réalisation des roll-ups

# Création de deux panneaux mobiles sur le risque inondation

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Concevoir deux panneaux de communication sur le risque inondation afin de sensibiliser le grand public et les élus.*

## Correspondance SLGRI

*Disposition I-B-2 : « Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée au grand public et aux scolaires »*

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) a réalisé un état des lieux risques inondations mettant en avant des secteurs vulnérables à ce risque.

Le syndicat a également développé une stratégie de prévention des inondations afin de clarifier les interventions du syndicat dans ce domaine, de définir des axes de travail et d'organiser leur mise en œuvre, dans une finalité d'atténuation du risque inondation sur le territoire.

Les lignes directrices sont déclinées en chapitres, axes de travail et actions associées. L'un des chapitres est dédié à l'information préventive, l'éducation citoyenne et la culture du risque.

Dans ce chapitre, et partant du constat que la communication actuelle du territoire sur le risque inondation est peu présente, le syndicat souhaite élaborer un plan de communication dédié au risque inondation, mobilisant divers outils dont des panneaux mobiles. L'objectif est de sensibiliser le grand public et les élus au risque inondation sur le territoire.

Ainsi, il est prévu de réaliser deux panneaux de communication mobiles (kakémonos ou roll up) sur le risque inondation, qui seront mobilisés lors d'évènements ou de réunions. Ils seront réalisés par un prestataire.

Le SyBRA prévoit les étapes suivantes pour la mise en œuvre de ces panneaux de communication :

- Définition des thématiques à aborder
- Sélection du prestataire
- Définition du chemin de fer de chaque panneau
- Rédaction des contenus
- Maquettage des panneaux
- Fabrication des panneaux et mise à disposition

LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :

## TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant de l'Angoumois.

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>SYBRA</b>
Pilotage / concertation	/
Procédures réglementaires	/
Communication	Site internet

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
1 500 €	1 500 € (HT)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : SyBRA	20 %	300 €
Etat – FPRNM	80 %	1200 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Date des devis et factures  
Réalisation des outils

# Echanges d'expériences avec d'autres territoires vulnérables aux inondations

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Echanger des expériences sur la gestion des risques d'inondation avec d'autres territoires nationaux voire internationaux. Progresser sur la connaissance des risques et des stratégies d'actions : gestion/responsabilité des digues, gestion de crise, réduction de vulnérabilité etc.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-C-1** : « Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des événements »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à organiser des sessions d'échanges entre les acteurs de la prévention des inondations du bassin versant de la Charente et des acteurs d'autres territoires géographiques qui disposent d'une expérience solide sur des pratiques, des gestions, des aménagements intéressant la problématique « inondation ».

Cette opération peut cibler sur le bassin versant de la Charente soit des territoires spécifiques (fleuve aval, sous-bassin amont, etc.) soit des acteurs particuliers (élus, agriculteurs, riverains, etc.).

Deux journées d'échange d'expérience ont déjà été organisées dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire :

- en 2016 en Normandie, sur le thème des aménagements de versants favorisant le ralentissement des ruissellements et l'infiltration
- en 2017 en Vendée sur le thème de la gestion des systèmes d'endiguement et des organisations à mettre en place

D'autres thématiques de discussion sont envisagées en lien avec des opérations du PAPI : diminution du ruissellement, aménagements de zones d'expansion des crues, importance de la culture du risque dans la réduction des dommages, etc.

L'organisation de ces sessions d'échange nécessite :

- D'identifier les attentes locales sur le bassin versant de la Charente
- De sélectionner un territoire pouvant proposer un retour d'expérience intéressant sur une thématique définie
- De mobiliser et d'inviter les acteurs locaux pour la participation à ces échanges
- De faire venir ces intervenants ou d'organiser le déplacement des acteurs du bassin de la Charente vers ce territoire
- De cadrer le déroulement de la journée d'échange (présentations, discussions, sorties de terrain etc.)
- De synthétiser et capitaliser les résultats de ces échanges (compte-rendu, propositions etc.)

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du PAPI Charente

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instance de pilotage du PAPI + intervenants externes et partenariats (associations d'élus, collectivités etc.)
Procédures réglementaires	-
Communication	Courriers, comités syndicaux ou conseils communautaires etc.

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
6 000 €	7 200 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPTB Charente	20 %	1 440 €
Etat – FPRNM	80 %	5 760 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date et nombre d'évènements organisés
- Nombre de participants
- Satisfaction des participants

# **3| Surveillance, prévision des crues et des inondations**

---





# Instrumentation métrologique – rivières de l'Angoumois

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en place une station limnimétrique et deux pluviomètres pour appréhender la genèse et la propagation des crues, et pour faciliter l'anticipation des débordements des rivières de l'Angoumois*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition II-A-1** : « Poursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans un premier temps, le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) souhaite améliorer ses connaissances hydrologiques, et anticiper le risque inondation sur son territoire, en se dotant d'une station de mesure sur un secteur vulnérable au risque inondation par débordement.

Le secteur est la Nouère, un affluent du fleuve Charente non couvert par le réseau Vigicrues.

La commune de Saint-Cybardeaux, traversée par la Nouère, a connu des crues impactant plusieurs habitations, notamment en 2019. La station serait installée en amont de Saint-Cybardeaux.

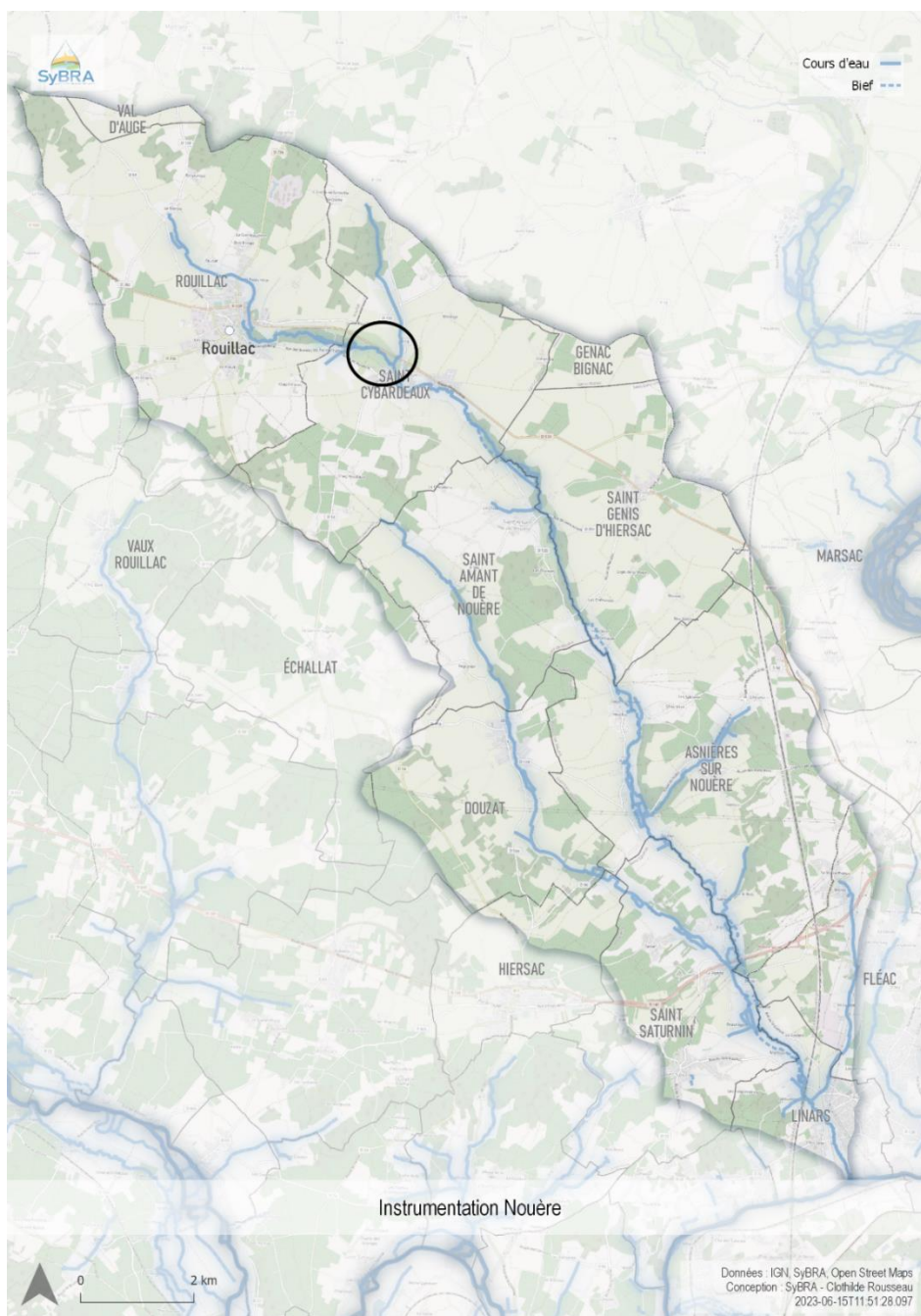
Le syndicat dispose d'ores et déjà de 5 stations : deux sur la Boème, deux sur l'Anguienne, et une sur l'Echelle. Plusieurs stations hydrométriques suivies par le SPC sont également installées sur le territoire (Touvre, Charraud, Argence, Nouère). La station existante sur la Nouère est située à l'aval du secteur pressenti pour la pose d'une nouvelle station limnimétrique, sur la commune d'Asnières sur Nouère.

Dans le cadre du PAPI d'intention Charente, œuvrant sur la période 2021-2024, le SyBRA a porté une action d'instrumentation métrologique sur son territoire. Cette action a permis d'installer 3 stations (2 sur l'Anguienne et 1 sur l'Echelle) et 45 échelles limnimétriques.

Il est prévu :

- L'installation d'une station limnimétrique sur un secteur du bassin versant de la Nouère où la vulnérabilité au risque inondation est avérée.
- Que les données mesurées soient télétransmises.
- Que les données soient partagées à terme avec les collectivités concernées par le risque, sur la plateforme e-crue développée par l'EPTB Charente, sur l'HydroPortail.

L'emplacement précis sera justifié au regard d'une étude de faisabilité. Celle-ci souligne entre autres la vulnérabilité du secteur pressenti.



Dans un second temps, le syndicat ambitionne d’améliorer sa connaissance du territoire au regard des inondations, sa gestion des ouvrages hydrauliques, et d’établir des corrélations entre des événements d’inondations par ruissellements et/ou débordements, et la pluviométrie locale.

Le syndicat dispose d’un abonnement à un réseau de pluviomètres connectés. Il reçoit également les données pluviométriques de certains EPCI.

Pour compléter la couverture sur son territoire, il est prévu :

- L’installation de deux pluviomètres connectés ;
- Que les données soient télétransmises.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant de la Nouère pour la station limnimétrique.

Amont des rivières du Sud Angoumois (Boême, Charraud, Eaux Claires, Anguienne) pour les pluviomètres.

Les communes à la confluence de ces affluents sont couvertes par un PPRI approuvé ou prescrit (Anguienne).

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>SYBRA</b>
Pilotage / concertation	Concertation avec la DREAL (SPC), la DDT16 et l'EPTB Charente.
Procédures réglementaires	Conventionnement avec les propriétaires concernés par la pose de la station et des pluviomètres.
Communication	Site internet

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
7 000 €	7 000 € (HT)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : SyBRA	50 %	3 500 €
Etat – FPRNM	50 %	3 500 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Validation de l'étude de faisabilité
- Installation du matériel d'instrumentation

# Mise en place d'un outil de surveillance pour les élus

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en place une interface de consultation des données issues de l'instrumentation métrologique pour la surveillance et la prévision des crues (action 2.2 du PAPI d'intention). L'interface sera à destination des élus en tant qu'outil d'aide à la prévision.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-C-1** : « Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des évènements »

## CONTEXTE DE L'ACTION

À la suite de l'instrumentation métrologique de son territoire pour l'anticipation des crues (action 2.2 du PAPI d'intention), le SYMBA élabore un outil de diagnostic en temps réel basé sur des indicateurs de crues (cumul de pluie, niveau d'eau, gradient de montée) et des retours d'expériences, conjointement avec le SPC.

Ce modèle aura pour données de sortie des valeurs de débits. Ces valeurs de débits permettront de définir trois seuils d'alerte :

- Seuil d'alerte vert : commencer l'ouverture progressive des ouvrages mobiles et la mise en place d'un ordre de mission permanent des techniciens de rivières ;
- Seuil d'alerte jaune : premières maisons inondées ;
- Seuil d'alerte orange : impact possible sur la sécurité des personnes et des biens ;

Dès qu'un seuil est franchi, l'EPAGE SYMBA transmet des messages aux personnes en charge de la manœuvre des ouvrages hydrauliques sur le territoire (élus ou particuliers) et aux élus en charge de la gestion de crise et de l'information du public.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de créer un accès à une interface intuitive de consultation des niveaux d'eau et à terme de prévision des crues pour les élus sur le site internet du SYMBA.

Plus concrètement, cette fiche action permet de financer la mise en place de l'automatisation du transfert des données brutes issues des 18 sondes limnimétriques vers la plateforme de l'Hydroportail (et donc récupérables par E-crue) puis le transfert de l'Hydroportail vers l'interface créée.

Cette communication viendrait s'ajouter aux messages d'alerte qui sont actuellement envoyés par SMS et mis en ligne sur les réseaux sociaux, et de permettre aux élus de consulter à n'importe quel moment l'état d'alerte de leur bassin versant.

Afin de mettre en place cette interface, l'EPAGE SYMBA fera appel à un prestataire.

## TERRITOIRE CONCERNE

Les communes du périmètre du SYMBA

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ANTENNE (SYMBA)</b>
Pilotage / concertation	Elus locaux – Groupe de travail avec référents communaux SYMBA
Procédures réglementaires	-
Communication	Site internet et réseaux sociaux de l'EPAGE SYMBA, réunions de sensibilisation/ information – Hydroportail

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
6 800 €	8 160 € (TTC)	
Prestataire : 6 500 € Régie : 300 €		
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPAGE SYMBA	50 %	4 080 €
Etat - FPRNM	50 %	4 080 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Mise en place de l'interface
- Nombre de consultations

## **4| Alerte et gestion de crise**

---





# Elaboration du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) de Grand Angoulême

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de Grand Angoulême d'ici novembre 2026 afin d'être en conformité avec la loi Matras de novembre 2021*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition II-B-3 :** « Conduire des réflexions intercommunales sur l'assistance à la gestion des évènements de sécurité civile »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

La loi Matras de novembre 2021 impose aux EPCI l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) dès lors que l'une de leurs communes membres est soumise à l'obligation de réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cet outil doit être complémentaire aux PCS mais il n'a pas vocation à s'y substituer. Son objectif est ainsi d'organiser la mobilisation des moyens et ressources à l'échelle intercommunale pour assister les communes dans la gestion de crise. Il doit être réalisé dans les 5 ans qui suivent l'entrée en application de la loi, soit d'ici novembre 2026.

A cet effet, le PICS doit se présenter comme une boîte à outils, constituée de différentes fiches actions, dans lesquelles les communes peuvent piocher selon les situations de gestion de crise auxquelles elles sont confrontées. Sa réalisation et son opérationnalité vont être largement dépendantes du niveau de couverture et d'actualisation des plans communaux de sauvegarde existants. Un travail étroit de concertation avec les communes sera donc nécessaire.

C'est pourquoi Grand Angoulême prévoit de mettre en œuvre ce plan selon les étapes suivantes :

### *Au préalable*

- Délibérer sur le lancement du projet d'élaboration et la désignation d'un élu référent « sécurité civile »,
- Désigner l'équipe projet (élu référent, chef de projet, COPIL),
- Choisir le prestataire (l'agglomération ne dispose pas de toutes les compétences en interne).

### *Prestation*

- Elaborer un état des lieux et un diagnostic territorial (PCS existants, mise en commun des analyses des risques et enjeux de chaque PCS, analyse des risques et enjeux propres à l'agglomération),
- Inventorier les moyens et ressources mobilisables, à disposition des communes et de l'agglomération, mais également d'autres acteurs publics ou privés,
- Elaborer une boîte à outils opérationnelle, sous la forme de fiches action thématiques (les étapes à suivre) indépendantes du risque (exemple : « la mutualisation des moyens », « l'hébergement d'urgence », « la collecte des déchets », etc.),
- Déterminer les modalités de mobilisation et d'organisation du poste de coordination intercommunal (cellule de crise, schéma d'alerte, organigramme opérationnel, système d'astreinte),
- Déterminer les modalités d'appui aux communes lors de la gestion de crise,

- Déterminer les modalités de mise en œuvre de la réserve intercommunale de sécurité civile,
- Planifier des mesures de continuité d'activité,
- Déterminer les éléments nécessaires au maintien de l'opérationnalité du plan intercommunal de sauvegarde.

*Une fois la prestation réalisée*

- Communiquer auprès des communes membres (diffuser / faire connaître le PICS, s'assurer de la réception du plan et accompagner sa bonne appropriation),
- Rappeler les outils mis à disposition des communes par l'agglomération pour assister leurs démarches d'élaboration / mise à jour de leur PCS (outil cartographique en ligne avec un thème PCS dédié, dossier partagé avec de nombreuses ressources documentaires).

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Territoire de Grand Angoulême : 38 communes

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	GRAND ANGOULEME
Pilotage / concertation	COFIL et COTECH à constituer Groupes de travail / concertation à constituer avec les communes, l'Etat, les services de l'agglomération, les services de secours, gestionnaires de milieu, exploitants d'ouvrages, opérateurs de réseaux, etc.
Procédures réglementaires	Exigences de la loi Matras à respecter Délibération à prendre par l'EPCI et les communes pour valider le PICS, à transmettre à la préfecture
Communication	Exemplaires papiers et dématérialisés à transmettre aux communes, présentation en conseil municipal et aux référents sécurité civile s'ils existent

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
42 000 €	50 400 € (TTC)	
FINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : GrandAngoulême	100 %	50 400 €

## **INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

- Date de notification du marché d'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde
- Date d'achèvement de la prestation
- Nombre de fiches action

# Réalisation de PCS et d'exercices de gestion de crise pour les communes du TRI

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Réaliser et actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde des communes du TRI puis tester leur caractère opérationnel par des exercices de gestion de crise.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition I-C-1** : « Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des évènements »
- ❖ **Disposition II-B-2** : « Mettre à jour régulièrement les Plans Communaux de Sauvegarde, en intégrant notamment les connaissances actualisées et tester leur organisation »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) constitue l'outil opérationnel de planification et d'organisation communale au service de la gestion de crise. Il prévoit les modalités d'alerte, d'information, de protection et de soutien aux populations.

Toutes les communes du TRI ont l'obligation de réaliser un PCS étant donné qu'elles sont dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé. Sur les 44 communes, seule une commune n'a pas encore réalisé son PCS et deux nouvelles communes ont réalisé leur PCS sur leurs anciennes communes mais pas sur la commune nouvellement créée.

Malgré la bonne couverture en PCS du territoire, une grande majorité d'entre eux n'est plus à jour. Le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal de sauvegarde stipule que le PCS doit être révisé à minima tous les 5 ans. Or, lors du dernier bilan réalisé en janvier 2023, 30 communes avaient dépassé cette limite d'actualisation et certains PCS n'ont pas été actualisés depuis une dizaine d'années.

La mise à jour des PCS est essentielle afin de tenir compte des changements de personnes identifiées au sein des cellules de crise, des listes de personnes vulnérables, des contacts ressources, des modifications relatives aux moyens matériels et humains, etc.

De plus, le meilleur moyen de vérifier le caractère opérationnel du PCS et de former les membres composant le poste de commandement communal est la réalisation d'exercices de gestion de crise, a minima d'exercices-cadres. Le décret n° 2022-1532 du 08 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux de sauvegarde stipule que les plans communaux de sauvegarde doivent faire l'objet d'exercices réguliers.

Afin d'accompagner les communes dans la réalisation de cette action, l'EPTB Charente coordonnera un groupement de commande et proposera aux communes d'y adhérer. Cela permettra également de réduire les coûts globaux des prestations. Le chiffrage de la fiche-action est calibré pour un objectif de réalisation de 15 PCS et 15 exercices de

gestion de crises avec un accompagnement par un prestataire. L'effort devra être concentré prioritairement sur les communes non dotées de PCS et sur les communes dont le document est ancien.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du TRI Saintes-Cognac-Angoulême (communes couvertes par un PPRN approuvé)

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNES
Pilotage / concertation	Elus communaux, EPTB, DDT-M, SIDPC
Procédures réglementaires	-
Communication	-

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
100 000 €	120 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : Communes	100 %	120 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de PCS réalisés / actualisés
- Nombre d'exercices de gestion de crise réalisés

# Accompagnement à la réalisation des PCS et réalisation d'exercices de gestion de crise des communes situées hors TRI

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Réalisation et actualisation de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et réalisation d'exercices de gestion de crise pour tester le caractère opérationnel des PCS réalisés.*

### *Correspondance SLGRI*

- ❖ *Disposition I-C-1 : « Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des évènements »*
- ❖ *Objectif opérationnel II-B-2 : « Mettre à jour régulièrement les Plans Communaux de Sauvegarde, en intégrant notamment les connaissances actualisées et tester leur organisation »*

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPAGE SYMBA se propose d'accompagner les communes dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Le PCS planifie et organise la gestion de crise communale sous l'autorité du maire. Il prévoit notamment :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus) ;
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- le recensement des moyens disponibles ;
- la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population ;

L'EPAGE SYMBA se propose d'accompagner les communes dans l'élaboration de leur PCS notamment dans la section concernant le risque inondation.

L'analyse des PCS du TRI par l'EPTB Charente lors de l'élaboration du dossier de candidature du PAPI d'intention avait révélé des lacunes : manque de cartographies, problématiques parfois de répartition des rôles dans le Poste de Commandement Communal et faiblesse des actions accordées à la gestion post-crise. Elles seront prises en compte dans l'élaboration et la mise à jour des PCS.

Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde stipule que le PCS doit être

révisé à minima tous les 5 ans pour les communes soumises à l'obligation de réalisation de ce document. L'EPAGE SYMBA se propose donc également en appui pour actualiser les PCS existants, selon les retours d'expériences.

De plus, le meilleur moyen de vérifier le caractère opérationnel de ces documents et de roder les missions de chacun dans le Poste de Commandement Communal est la réalisation d'exercices de gestion de crise, a minima d'exercices-cadres qui pourront être proposés et organisés par l'EPAGE SYMBA sur le modèle proposé par le département de la Charente-Maritime.

Pour bâtir ce document, l'EPAGE SYMBA se basera sur le guide pratique d'élaboration du PCS qui se décompose en différentes étapes :

- Conduite du projet
- Diagnostic des risques
- Alerte et information des populations
- Recensement des moyens
- Création d'une organisation communale
- Réalisation des outils opérationnels
- Maintient opérationnel du dispositif dans le temps

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

11 communes compris dans le périmètre de l'EPAGE SYMBA : La Chapelle des Pots, Vénérand, Seigné, St Laurent de Cognac, Ecoyeux, Bazauges, St Bris des Bois, Fontaine-Chalendray, Matha, Cherves-Richemont et St Brice.

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPAGE SYMBA
Pilotage / concertation	Elus communaux, EPTB, DDT-M, SIDPC
Procédures réglementaires	-
Communication	-

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL
14 000 €	16 800 € (TTC)

Temps estimé à 4 jours par commune, exercice compris, soit 44 jours pour les 11 communes (régie)

## COFINANCEMENTS

**Maître d'ouvrage : EPAGE SYMBA**

100 %

16 800 €

### **INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

- Nombre de PCS réalisés / révisés
- Nombre d'exercices de crises réalisés



# **5| Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme**

---



# Promouvoir le guide méthodologique pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Améliorer la liaison entre prévention des inondations et planification de l'aménagement du territoire en promouvant le guide de prise en compte du risque d'inondation qui sera réalisé dans le cadre du PAPI d'intention Charente*

### Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-A-2** : « Accompagner les collectivités porteuses de documents de planification de l'aménagement du territoire (SCoT, PLU...) pour renforcer l'intégration du risque d'inondation »
- ❖ **Disposition III-C-1** : « Inscrire un zonage et des règles de gestion des eaux pluviales dans le cadre des documents de planification urbaine »
- ❖ **Disposition IV-C-2** : « Connaître les chemins de l'eau sur les versants, inventorier les éléments paysagers contribuant au ralentissement des écoulements et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du PAPI d'intention Charente, l'EPTB Charente a mandaté un prestataire afin de concevoir un guide méthodologique sur la prise en compte du risque d'inondation. Ce guide sera également imprimé et diffusé auprès des acteurs compétents dans l'aménagement du territoire. En cours de réalisation au moment de l'instruction du présent dossier de candidature, le guide se compose :

- D'une partie relative aux informations sur le risque d'inondation pouvant être mises à disposition par l'Etat, l'EPTB Charente, les syndicats de bassin ou d'autres structures : PPRI, AZI, données de la Directive Inondation, enveloppes de prélocalisation des zones d'expansion des crues, enveloppes de prélocalisation des secteurs sensibles au ruissellement, de prélocalisations des éléments paysagers en interaction avec les zones de ruissellement, etc.
- D'une partie relative aux exigences en matière de prévention des inondations des documents-cadres (SDAGE, SAGE, PGRI, SRADDET, etc.) et aux exigences réglementaires (code urbanisme, code général des collectivités territoriales : objectif de « prévention des risques naturels prévisibles », délimitation d'un zonage pluvial, etc.). Un renvoi sera prévu vers le guide méthodologique du SAGE relatif à l'intégration du cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire.
- D'une partie relative aux modalités d'intégration du risque dans les différents documents constitutifs des SCoT et PLU(i) (rapport de présentation, PADD, règlement, orientations d'aménagement et de programmation), qu'il

s'agisse de tenir compte du risque sur le territoire ou de prévenir le risque sur des territoires aval (préservation des zones d'expansion des crues, gestion des ruissellements, gestion des eaux pluviales urbaines, etc.).

- Des retours d'expériences au niveau national sur cette prise en compte du risque.

La présente action consiste à promouvoir ce guide à l'échelle du PAPI et à destination des acteurs compétents en matière d'urbanisme, tout particulièrement lors des réunions auxquelles l'EPTB Charente sera invité en tant que partie prenante associée (PPA). Le guide pourra notamment être transmis aux bureaux d'études chargés d'accompagner l'élaboration ou la révision des SCoT, PLUi, PLU ou cartes communales.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Périmètre du PAPI Charente

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	-
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions, évènements, site internet de l'EPTB

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
	-	
	Financement compris dans l'animation du PAPI	
	COFINANCEMENTS	
-	-	-

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Date de diffusion du guide de prise en compte du risque
- Nombre de documents d'urbanisme suivis en présentiel
- Nombre d'avis écrits de l'EPTB ou de la CLE du SAGE sur les documents d'urbanisme

## **6| Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**

---



# Diagnostiques de vulnérabilité du bâti à usage d'habitation et d'activité sur le département de la Charente

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments à usage d'habitation et d'activités en zone de risque d'inondation pour une crue d'occurrence vingtennale sur les territoires de la CA Grand Cognac et CA Grand Angoulême.*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 40% de diagnostics sur une cible d'environ 2 506 bâtis à usage d'habitation et 325 bâtis à usage d'activité potentiellement concernés.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en place une stratégie de protection individuelle face aux inondations. Une stratégie où l'administré devient acteur de sa propre sécurité.

Il est pour cela nécessaire de mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments à usage d'habitation et d'activités situés en zone inondable sur le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême. Avec une analyse à l'échelle du bâtiment, il sera possible d'analyser plus finement les risques de dommages prévisibles et ainsi proposer des mesures de réductions de vulnérabilité adaptée au cas par cas.

Dans le cadre du PAPI d'intention Charente, l'EPTB Charente a mené une étude de définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité (fiche action 5.1) afin d'identifier des bâtiments à usages d'habitation et d'activité économique du bassin versant de la Charente en zone inondable (aléa fréquent à exceptionnel) et prioriser les actions de réduction de la vulnérabilité à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI complet. Il a été retenu de mener les diagnostics sur les enjeux affectés par la crue vingtennale afin de prioriser les campagnes sur les premiers enjeux impactés par un évènement qui reste dans les mémoires (crue de février 2021) tout en appliquant les réglementations propres aux différents zonages PPRi en vigueur au droit du bâtiment. Les mesures de protections préconisées s'appuieront sur un scénario d'une crue centennale pour apporter une protection optimale face aux inondations.

Le diagnostic sera fait sur la base de levés topographiques effectués lors de la visite terrain. Ils permettront d'estimer les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) et d'avoir une finesse dans la préconisation des mesures aux administrés. Un rapport individuel sera remis suite aux visites terrains détaillant les points sensibles du bien, la liste des mesures adaptées par ordre de priorité et une estimation du coût de mise en place des solutions proposées. Cette action sera conduite sur le territoire de la CA Grand Cognac et de la CA Grand Angoulême.

Les enjeux comptabilisés à ce stade par croisement des couches aléas et enjeux sur ces EPCI sont répartis ainsi :

- Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême : 995 habitations et 98 activités
- Communauté d'Agglomération de Grand Cognac : 1511 habitations et 227 activités

Au préalable, une campagne de communication est prévue à grande échelle avec la création d'une iconographie dédiée et d'une charte graphique, la conception et la production des différents documents de communication (flyers, affiches...) et leurs diffusions ainsi que l'organisation de réunions publiques en lien avec les acteurs locaux.

La procédure de diagnostics et de communication s'appuiera sur le retour d'expérience de l'EPTB Charente et sur les guides proposés dans la littérature dédiée (guide CEPRI, référentiel national de la réduction de la vulnérabilité face aux inondations).

Avec la prise en compte d'une politique volontariste d'incitation à la réalisation du diagnostic et d'une bonne communication, il a été estimé un retour de 40% des bâtiments à usage d'habitation et d'activité identifiés. Ce taux s'appuie sur des retours d'expérience à l'échelle nationale et plus locale avec notamment l'opération pilote de diagnostics menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention Charente sur le territoire de la CC Cœur de Saintonge (fiche action 5.3) avec un taux de réalisation de 50% des biens identifiés (contexte plus rural avec forte mobilisation des élus locaux).

Suite à cette opération pilote et à la mise en place d'une méthodologie (rédaction d'un protocole de visite, élaboration d'une trame de rapport, acquisition de matériels topographiques, etc.) et afin d'assurer une cohérence d'intervention à l'échelle du fleuve Charente, les EPCI ont souhaité confier à l'EPTB Charente le portage de cette opération de réalisation des diagnostics qui sera menée en régie en associant les différents Syndicats Mixtes de Bassin Versant (SMBV) aux étapes clés de l'opération. Le plan de financement inclut le recrutement de diagnostiqueurs pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité en interne. De par le retour d'expérience de l'EPTB et en s'appuyant sur l'étude de définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité, il a été estimé le temps passé par diagnostic à 2 jours pour les habitations et 3 jours pour les activités, il comprend les phases suivantes :

- Phase 1 : communication auprès du riverain (préparation et animation des réunions publiques, diffusion des supports de communication, démarchage téléphonique / porte à porte, etc.) ;
- Phase 2 : prise de contact avec le propriétaire ou occupant ;
- Phase 3 : visite terrain du diagnostic ;
- Phase 4 : rédaction du rapport individuel ;
- Phase 5 : restitution du rapport de diagnostic en main propre ou par envoi postal.

Associé à cette étape opérationnelle, une phase de démarrage de l'étude et une phase de synthèse et suivi des diagnostics sont prévues :

- Phase de démarrage (réunions préparatoires, journées de terrain, mise en place de partenariats, etc.) ;
- Phase de suivi et synthèse des campagnes de diagnostics (rédaction des tableaux de bord et mise en place des outils de suivi, rédaction de rapports et cartographies de synthèse, réunions d'avancement, etc.).

Il est également prévu une assistance administrative, technique et financière au montage des dossiers de financement pour les travaux.

La durée totale de réalisation de la campagne de diagnostics sur les deux territoires est donc estimée à 2 521 jours échelonnés sur les 5 premières années du PAPI complet.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : Action 5.3, 5.4, 5.8 et 5.9 « TRAVAUX DE REDUCTION DE VULNERABILITE POUR LES BIENS A USAGE D'HABITATION ET D'ACTIVITES DIAGNOSTIQUES... »](#)

## **TERRITOIRE CONCERNE**

CA Grand Angoulême, CA Grand Cognac



## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Comité de pilotage spécifique constitué des EPCI, des communes concernées, des services de l'Etat (DDTM 17, DREAL), de l'EPTB et des syndicats gémapiens.  Prestation en régie en s'appuyant sur les éléments du cahier des charges PAPI 3
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés, formation communale ...

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

INFORMATIONS	MONTANTS	
Diagnostics du bâti à usage d'habitation	450 000 €	
Diagnostics du bâti à usage d'activité	100 000 €	
Campagne de communication	50 000 €	
<b>Montant global</b>	<b>600 000 € (TTC)</b>	
Montant HT	500 000 €	
COFINANCEMENTS		
<b>Maître d'ouvrage : EPTB Charente (dont participation EPCI à hauteur de 80%)</b>	30 %	180 000 €
<b>Département de la Charente</b>	20 %	120 000 €
<b>Etat – FPRNM</b>	50 %	300 000 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants contactés
- Nombre de diagnostics complets réalisés
- Taux de réalisation de diagnostics par rapport à l'objectif

# Diagnostiques de vulnérabilité du bâti à usage d'habitation et d'activité sur le département de la Charente-Maritime

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments à usage d'habitation et d'activités en zone de risque d'inondation pour une crue d'occurrence vingtennale sur les territoires de la CA de Saintes et la CC Vals de Saintonge.*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 40% de diagnostics sur une cible d'environ 1 315 bâtis à usage d'habitation et 197 bâtis à usage d'activité potentiellement concernés.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en place une stratégie de protection individuelle face aux inondations. Une stratégie où l'administré devient acteur de sa propre sécurité.

Il est pour cela nécessaire de mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments à usage d'habitation et d'activités situés en zone inondable sur le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême et en aval ou ayant déjà subi des inondations sur leur plancher habitable. Avec une analyse à l'échelle du bâtiment, il sera possible d'analyser plus finement les risques de dommages prévisibles et ainsi proposer des mesures de réductions de vulnérabilité adaptée au cas par cas.

Dans le cadre du PAPI d'intention Charente, l'EPTB Charente a mené une étude de définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité (fiche action 5.1) afin d'identifier des bâtiments à usages d'habitation et d'activité économique du bassin versant de la Charente en zone inondable (aléa fréquent à exceptionnel) et prioriser les actions de réduction de la vulnérabilité à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI complet. Il a été retenu de mener les diagnostics sur les enjeux affectés par la crue vingtennale afin de prioriser les campagnes sur les premiers enjeux impactés par un évènement qui reste dans les mémoires (crue de février 2021) tout en appliquant les réglementations propres aux différents zonages PPRi en vigueur au droit du bâtiment. Les mesures de protections préconisées s'appuieront sur un scénario d'une crue centennale pour apporter une protection optimale face aux inondations.

Le diagnostic sera fait sur la base de levés topographiques effectués lors de la visite terrain. Ils permettront d'estimer les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) et d'avoir une finesse dans la préconisation des mesures aux administrés. Un rapport individuel sera remis suite aux visites terrains détaillant les points sensibles du bien, la liste des mesures adaptées par ordre de priorité et une estimation du coût de mise en place des solutions proposées. Cette action sera conduite sur le territoire de la CA de Saintes et CC Vals de Saintonge.

Les enjeux comptabilisés à ce stade par croisement des couches aléas et enjeux sur ces EPCI sont répartis ainsi :

- Communauté d'Agglomération de Saintes : 1126 habitations et 165 activités
- Communauté de Communes de Vals de Saintonge : 189 habitations et 32 activités

Au préalable, une campagne de communication est prévue à grande échelle avec la création d'une iconographie dédiée et d'une charte graphique, la conception et la production des différents documents de communication (flyers, affiches...) et leurs diffusions ainsi que l'organisation de réunions publiques en lien avec les acteurs locaux.

La procédure de diagnostics et de communication s'appuiera sur le retour d'expérience de l'EPTB Charente et sur les guides proposés dans la littérature dédiée (guide CEPRI, référentiel national de la réduction de la vulnérabilité face aux inondations).

Avec la prise en compte d'une politique volontariste d'incitation à la réalisation du diagnostic et d'une bonne communication, il a été estimé un retour de 40% des bâtiments à usage d'habitation et d'activité identifiés. Ce taux s'appuie sur des retours d'expérience à l'échelle nationale et plus locale avec notamment l'opération pilote de diagnostics menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention Charente sur le territoire de la CC Cœur de Saintonge (fiche action 5.3) avec un taux de réalisation de 50% des biens identifiés (contexte plus rural avec forte mobilisation des élus locaux).

Suite à cette opération pilote et à la mise en place d'une méthodologie (rédaction d'un protocole de visite, élaboration d'une trame de rapport, acquisition de matériels topographiques, etc.) et afin d'assurer une cohérence d'intervention à l'échelle du fleuve Charente, les EPCI ont souhaité confier à l'EPTB Charente le portage de cette opération de réalisation des diagnostics qui sera menée en régie en associant les différents Syndicats Mixtes de Bassin Versant (SMBV) aux étapes clés de l'opération. Le plan de financement inclut le recrutement de diagnostiqueurs pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité en interne. De par le retour d'expérience de l'EPTB et en s'appuyant sur l'étude de définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité, il a été estimé le temps passé par diagnostic à 2 jours pour les habitations et 3 jours pour les activités, il comprend les phases suivantes :

- Phase 1 : communication auprès du riverain (préparation et animation des réunions publiques, diffusion des supports de communication, démarchage téléphonique / porte à porte, etc.) ;
- Phase 2 : prise de contact avec le propriétaire ou occupant ;
- Phase 3 : visite terrain du diagnostic ;
- Phase 4 : rédaction du rapport individuel ;
- Phase 5 : restitution du rapport de diagnostic en main propre ou par envoi postal.

Associé à cette étape opérationnelle, une phase de démarrage de l'étude et une phase de synthèse et suivi des diagnostics sont prévues :

- Phase de démarrage (réunions préparatoires, journées de terrain, mise en place de partenariats, etc.) ;
- Phase de suivi et synthèse des campagnes de diagnostics (rédaction des tableaux de bord et mise en place des outils de suivi, rédaction de rapports et cartographies de synthèse, réunions d'avancement, etc.).

Il est également prévu une assistance administrative, technique et financière au montage des dossiers de financement pour les travaux.

La durée totale de réalisation de la campagne de diagnostics sur les deux territoires est donc estimée à 1 373 jours échelonnés sur les 5 premières années du PAPI complet.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : Action 5.5, 5.6, 5.10 et 5.11 « TRAVAUX DE REDUCTION DE VULNERABILITE POUR LES BIENS A USAGE D'HABITATION ET D'ACTIVITES DIAGNOSTIQUES... »](#)

## **TERRITOIRE CONCERNE**

CA de Saintes, CC Vals de Saintonge

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Comité de pilotage spécifique constitué des EPCI, des communes concernées, des services de l'Etat (DDTM 17, DREAL), de l'EPTB et des syndicats gémapiens.  Prestation en régie en s'appuyant sur les éléments du cahier des charges PAPI 3
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés, formation communale ...

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029

## PLAN DE FINANCEMENT

INFORMATIONS	MONTANTS	
Diagnostics du bâti à usage d'habitation	240 000 €	
Diagnostics du bâti à usage d'activité	60 000 €	
Campagne de communication	25 000 €	
<b>Montant global</b>	<b>325 000 € (TTC)</b>	
Montant HT	270 833 €	
COFINANCEMENTS		
<b>Maître d'ouvrage : EPTB Charente (dont participation EPCI à hauteur de 80%)</b>	30 %	97 500 €
<b>Département de la Charente-Maritime</b>	20 %	65 000 €
<b>Etat – FPRNM</b>	50 %	162 500 €

### INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants contactés
- Nombre de diagnostics complets réalisés
- Taux de réalisation de diagnostics par rapport à l'objectif

# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CA Grand Angoulême

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CA Grand Angoulême, les mesures de réduction de vulnérabilité qui seront préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics menée par l'EPTB Charente (action 5.1).*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 15% sur les biens à usage d'habitation diagnostiqués. Soit une estimation de 60 dossiers de travaux.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux propriétaires de biens à usage d'habitation diagnostiqués dans le cadre du PAPI complet (action 5.1), de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant moyen de travaux de réduction de vulnérabilité pour une habitation est estimé à environ 8 200 € TTC (coût moyen constaté sur la campagne de diagnostics pilote en Cœur de Saintonge).

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 5.1 « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DU BATI A USAGE D'HABITATION ET D'ACTIVITES SUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE »](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CA Grand Angoulême

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	PROPRIETAIRES DES BIENS A USAGE D'HABITATION DIAGNOSTIQUE
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés...

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
408 333 €	490 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême	10 %	49 000 €
Département de la Charente	10 %	49 000 €
Etat – FPRNM	80 %	392 000 €
Propriétaire/occupant	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière

# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CA Grand Cognac

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CA Grand Cognac, les mesures de réduction de vulnérabilité qui seront préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics menée par l'EPTB Charente (action 5.1).*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 15% sur les biens à usage d'habitation diagnostiqués. Soit une estimation de 91 dossiers de travaux.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux propriétaires de biens à usage d'habitation diagnostiqués dans le cadre du PAPI complet (action 5.1), de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant moyen de travaux de réduction de vulnérabilité pour une habitation est estimé à environ 8 200 € TTC (coût moyen constaté sur la campagne de diagnostics pilote en Cœur de Saintonge).

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 5.1 « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DU BATI A USAGE D'HABITATION ET D'ACTIVITES SUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE »](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CA Grand Cognac

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	PROPRIETAIRES DES BIENS A USAGE D'HABITATION DIAGNOSTIQUE
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés...

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
633 333 €	760 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	10 %	76 000 €
Département de la Charente	10 %	76 000 €
Etat – FPRNM	80 %	608 000 €
Propriétaire/occupant	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière



# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CA de Saintes

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CA de Saintes, les mesures de réduction de vulnérabilité qui seront préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics menée par l'EPTB Charente (action 5.1).*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 15% sur les biens à usage d'habitation diagnostiqués. Soit une estimation de 68 dossiers de travaux.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux propriétaires de biens à usage d'habitation diagnostiqués dans le cadre du PAPI complet (action 5.1), de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant moyen de travaux de réduction de vulnérabilité pour une habitation est estimé à environ 8 200 € TTC (coût moyen constaté sur la campagne de diagnostics pilote en Cœur de Saintonge).

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 5.2 « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DU BATI A USAGE D'HABITATION ET D'ACTIVITES SUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME »](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CA de Saintes

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	PROPRIETAIRES DES BIENS A USAGE D'HABITATION DIAGNOSTIQUE
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés...

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
470 833 €	565 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté d'Agglomération de Saintes	10 %	56 500 €
Département de la Charente-Maritime	10 %	56 500 €
Etat – FPRNM	80 %	452 000 €
Propriétaire/occupant	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière

# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CC Vals de Saintonge

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CC Vals de Saintonge, les mesures de réduction de vulnérabilité qui seront préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics menée par l'EPTB Charente (action 5.1).*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 15% sur les biens à usage d'habitation diagnostiqués. Soit une estimation de 12 dossiers de travaux.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux propriétaires de biens à usage d'habitation diagnostiqués dans le cadre du PAPI complet (action 5.1), de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant moyen de travaux de réduction de vulnérabilité pour une habitation est estimé à environ 8 200 € TTC (coût moyen constaté sur la campagne de diagnostics pilote en Cœur de Saintonge).

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 5.2 « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DU BATI A USAGE D'HABITATION ET D'ACTIVITES SUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME »](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CC Vals de Saintonge

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	PROPRIETAIRES DES BIENS A USAGE D'HABITATION DIAGNOSTIQUE
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés...

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
79 167 €	95 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté de Communes de Vals de Saintonge	10 %	9 500 €
Département de la Charente-Maritime	10 %	9 500 €
Etat – FPRNM	80 %	76 000 €
Propriétaire/occupant	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière

# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CC Cœur de Saintonge

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CC Cœur de Saintonge, les mesures de réduction de vulnérabilité qui ont été préconisées lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention.*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 30% sur les biens à usage d'habitation diagnostiqués. Soit une estimation de 14 dossiers de travaux sur les 46 diagnostics réalisés.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux propriétaires de biens à usage d'habitation diagnostiqués lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention (fiche-action 5.3), de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant moyen de travaux de réduction de vulnérabilité pour une habitation est estimé à environ 8 200 € TTC.

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CC Cœur de Saintonge

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	PROPRIETAIRES DES BIENS A USAGE D'HABITATION DIAGNOSTIQUE
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés...

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
112 500 €	135 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté de Communes de Cœur de Saintonge	10 %	13 500 €
Département de la Charente-Maritime	10 %	13 500 €
Etat – FPRNM	80 %	108 000 €
Propriétaire/occupant	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière

# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'activité sur le territoire de la CA Grand Angoulême

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les biens à usage d'activité sur le territoire de la CA Grand Angoulême, les mesures de réduction de vulnérabilité qui seront préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics menée par l'EPTB Charente (action 5.1).*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 15% sur les biens à usage d'activité diagnostiqués. Soit une estimation de 6 dossiers de travaux.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux propriétaires de biens à usage d'activité diagnostiqués dans le cadre du PAPI complet (action 5.2), de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant moyen de travaux de réduction de vulnérabilité pour une activité est estimé à environ 15 000 € TTC.

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 5.1 « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DU BATI A USAGE D'HABITATION ET D'ACTIVITES SUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE »](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CA Grand Angoulême

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	PROPRIETAIRES DES BIENS A USAGE D'ACTIVITE DIAGNOSTIQUE
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés...

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
75 000 €	90 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême	40 %	36 000 €
Département de la Charente	20 %	18 000 €
Etat – FPRNM	40 %	36 000 €
Propriétaire/gestionnaire	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière



# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'activité sur le territoire de la CA Grand Cognac

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les biens à usage d'activité sur le territoire de la CA Grand Cognac, les mesures de réduction de vulnérabilité qui seront préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics menée par l'EPTB Charente (action 5.1).*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 15% sur les biens à usage d'activité diagnostiqués. Soit une estimation de 14 dossiers de travaux.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux propriétaires de biens à usage d'activité diagnostiqués dans le cadre du PAPI complet (action 5.2), de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant moyen de travaux de réduction de vulnérabilité pour une activité est estimé à environ 15 000 € TTC.

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 5.1 « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DU BATI A USAGE D'HABITATION ET D'ACTIVITES SUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE »](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CA Grand Cognac

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	PROPRIETAIRES DES BIENS A USAGE D'ACTIVITE DIAGNOSTIQUE
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés...

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
170 833 €	205 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	40 %	82 000 €
Département de la Charente	20 %	41 000 €
Etat – FPRNM	40 %	82 000 €
Propriétaire/gestionnaire	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière

# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'activité sur le territoire de la CA de Saintes

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les biens à usage d'activité sur le territoire de la CA de Saintes, les mesures de réduction de vulnérabilité qui seront préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics menée par l'EPTB Charente (action 5.2).*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 15% sur les biens à usage d'activité diagnostiqués. Soit une estimation de 10 dossiers de travaux.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux propriétaires de biens à usage d'activité diagnostiqués dans le cadre du PAPI complet (action 5.2), de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant moyen de travaux de réduction de vulnérabilité pour une activité est estimé à environ 15 000 € TTC.

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 5.2 « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DU BATI A USAGE D'HABITATION ET D'ACTIVITES SUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME »](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CA de Saintes

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	PROPRIETAIRES DES BIENS A USAGE D'ACTIVITE DIAGNOSTIQUE
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés...

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
125 000 €	150 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté d'Agglomération de Saintes	40 %	60 000 €
Département de la Charente-Maritime	20 %	30 000 €
Etat – FPRNM	40 %	60 000 €
Propriétaire/gestionnaire	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière

# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'activité sur le territoire de la CC Vals de Saintonge

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les biens à usage d'activité sur le territoire de la CC Vals de Saintonge, les mesures de réduction de vulnérabilité qui seront préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics menée par l'EPTB Charente (action 5.2).*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 15% sur les biens à usage d'activité diagnostiqués. Soit une estimation de 2 dossiers de travaux.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux propriétaires de biens à usage d'activité diagnostiqués dans le cadre du PAPI complet (action 5.2), de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant moyen de travaux de réduction de vulnérabilité pour une activité est estimé à environ 15 000 € TTC.

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS : ACTION 5.2 « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DU BATI A USAGE D'HABITATION ET D'ACTIVITES SUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME »](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CC Vals de Saintonge

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	PROPRIETAIRES DES BIENS A USAGE D'ACTIVITE DIAGNOSTIQUE
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés...

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
25 000 €	30 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté de Communes de Vals de Saintonge	40 %	12 000 €
Département de la Charente-Maritime	20 %	6 000 €
Etat – FPRNM	40 %	12 000 €
Propriétaire/gestionnaire	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière

# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'activité sur le territoire de la CC Cœur de Saintonge

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les biens à usage d'activité sur le territoire de la CC Cœur de Saintonge, les mesures de réduction de vulnérabilité qui ont été préconisées lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention.*

*Objectif chiffré : Réalisation des travaux sur le bien à usage d'activité diagnostiqué. Soit une estimation de 1 dossier de travaux.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux propriétaires de biens à usage d'activité diagnostiqués lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention (fiche action 5.3), de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant moyen de travaux de réduction de vulnérabilité pour une activité est estimé à environ 15 000 € TTC.

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CC Cœur de Saintonge

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	PROPRIETAIRES DES BIENS A USAGE D'ACTIVITE DIAGNOSTIQUE
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions publiques, presse, site internet, flyers, courriers ciblés...

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
12 500 €	15 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté de Communes de Cœur de Saintonge	40 %	6 000 €
Département de la Charente-Maritime	20 %	3 000 €
Etat – FPRNM	40 %	6 000 €
Propriétaire/gestionnaire	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de propriétaires/occupants sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière



# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les établissements publics sensibles sur le territoire de la CA Grand Angoulême

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les établissements publics sensibles sur le territoire de la CA Grand Angoulême, les mesures de réduction de vulnérabilité qui ont été préconisées lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention (fiche action 5.2).*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 50% sur les établissements publics sensibles diagnostiqués. Soit une estimation de 3 dossiers de travaux sur les 5 diagnostics prévus.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux collectivités propriétaires des bâtiments publics diagnostiqués lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention (fiche action 5.2), de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

L'évènement de référence d'occurrence centennal a permis d'identifier 9 établissements publics sensibles dont on estime que 50% d'entre eux réaliseront un diagnostic. L'objectif étant une réalisation des travaux sur les bâtiments publics définis comme vulnérables suite au diagnostic.

Le montant de travaux de réduction de vulnérabilité pour un bâtiment public est très variable en fonction de la typologie du bâtiment, de sa taille, de son usage, etc. L'estimatif de la fiche-action s'appuie sur un coût moyen de travaux l'ordre de 15 000 €.

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CA Grand Angoulême

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COLLECTIVITES PROPRIETAIRES DES BATIMENTS PUBLICS
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Rencontres groupées et individuelles des collectivités concernées

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
37 500 €	45 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême	30 %	13 500 €
Département de la Charente	20 %	9 000 €
Etat – FPRNM	50 %	22 500 €
Propriétaire/gestionnaire	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de collectivités sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière

# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les établissements publics sensibles sur le territoire de la CA Grand Cognac

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les établissements publics sensibles sur le territoire de la CA Grand Cognac, les mesures de réduction de vulnérabilité qui ont été préconisées lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention (fiche action 5.2).*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 50% sur les établissements publics sensibles diagnostiqués. Soit une estimation de 3 dossiers de travaux sur les 6 diagnostics prévus.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux collectivités propriétaires des bâtiments publics diagnostiqués lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention, de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

L'évènement de référence d'occurrence centennal a permis d'identifier 12 établissements publics sensibles dont on estime que 50% d'entre eux réaliseront un diagnostic. L'objectif étant une réalisation des travaux sur les bâtiments publics définis comme vulnérables suite au diagnostic.

Le montant de travaux de réduction de vulnérabilité pour un bâtiment public est très variable en fonction de la typologie du bâtiment, de sa taille, de son usage, etc. L'estimatif de la fiche-action s'appuie sur un coût moyen de travaux l'ordre de 15 000 €.

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CA Grand Cognac

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COLLECTIVITES PROPRIETAIRES DES BATIMENTS PUBLICS
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Rencontres groupées et individuelles des collectivités concernées

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
37 500 €	45 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	30 %	13 500 €
Département de la Charente	20 %	9 000 €
Etat – FPRNM	50 %	22 500 €
Propriétaire/gestionnaire	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de collectivités sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière

# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les établissements publics sensibles sur le territoire de la CA de Saintes

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les établissements publics sensibles sur le territoire de la CA de Saintes, les mesures de réduction de vulnérabilité qui ont été préconisées lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention (fiche action 5.2).*

*Objectif chiffré : taux de réalisation de 50% sur les établissements publics sensibles diagnostiqués. Soit une estimation de 4 dossiers de travaux sur les 7 diagnostics prévus.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux collectivités propriétaires des bâtiments publics diagnostiqués lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention, de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

L'évènement de référence d'occurrence centennal a permis d'identifier 13 établissements publics sensibles dont on estime que 50% d'entre eux réaliseront un diagnostic. L'objectif étant une réalisation des travaux sur les bâtiments publics définis comme vulnérables suite au diagnostic.

Le montant de travaux de réduction de vulnérabilité pour un bâtiment public est très variable en fonction de la typologie du bâtiment, de sa taille, de son usage, etc. L'estimatif de la fiche-action s'appuie sur un coût moyen de travaux l'ordre de 15 000 €.

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

## TERRITOIRE CONCERNE

CA de Saintes

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COLLECTIVITES PROPRIETAIRES DES BATIMENTS PUBLICS
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Rencontres groupées et individuelles des collectivités concernées

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
50 000 €	60 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté d'Agglomération de Saintes	30 %	18 000 €
Département de la Charente-Maritime	20 %	12 000 €
Etat – FPRNM	50 %	30 000 €
Propriétaire/gestionnaire	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de collectivités sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière

# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les établissements publics sensibles sur le territoire de la CC Vals de Saintonge

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les établissements publics sensibles sur le territoire de la CC Vals de Saintonge, les mesures de réduction de vulnérabilité qui ont été préconisées lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention (fiche action 5.2).*

*Objectif chiffré : Réalisation des travaux sur l'établissement public sensible diagnostiqué. Soit une estimation de 1 dossier de travaux.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux collectivités propriétaires des bâtiments publics diagnostiqués lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention, de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant de travaux de réduction de vulnérabilité pour un bâtiment public est très variable en fonction de la typologie du bâtiment, de sa taille, de son usage, etc. L'estimatif de la fiche-action s'appuie sur un coût moyen de travaux l'ordre de 15 000 €.

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CC Vals de Saintonge

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COLLECTIVITES PROPRIETAIRES DES BATIMENTS PUBLICS
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Rencontres groupées et individuelles des collectivités concernées

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
12 500 €	15 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté de Communes Vals de Saintonge	30 %	4 500 €
Département de la Charente-Maritime	20 %	3 000 €
Etat – FPRNM	50 %	7 500 €
Propriétaire/gestionnaire	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de collectivités sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière



# Travaux de réduction de vulnérabilité pour les établissements publics sensibles sur le territoire de la CC Cœur de Saintonge

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Mettre en œuvre dans les établissements publics sensibles sur le territoire de la CC Cœur de Saintonge, les mesures de réduction de vulnérabilité qui ont été préconisées lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention (fiche action 5.2).*

*Objectif chiffré : Réalisation des travaux sur l'établissement public sensible diagnostiqué. Soit une estimation de 1 dossier de travaux.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition III-B-1** : « Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique »
- ❖ **Disposition III-B-2** : « Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre aux collectivités propriétaires des bâtiments publics diagnostiqués lors de la campagne de diagnostics pilotes qui a été menée par l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI d'intention, de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (ex : rehausse du réseau électrique, mise hors d'eau de la chaudière, installation de batardeaux et clapets anti-retour, changement de revêtement de sol, etc.).

Le montant de travaux de réduction de vulnérabilité pour un bâtiment public est très variable en fonction de la typologie du bâtiment, de sa taille, de son usage, etc. L'estimatif de la fiche-action s'appuie sur un coût moyen de travaux l'ordre de 15 000 €.

L'EPTB Charente, dans le cadre de la démarche de diagnostics de vulnérabilité, accompagnera les particuliers pour le montage administratif des dossiers de demandes de subvention, la mise en relation avec des artisans, les demandes de paiement et les modalités de mise en œuvre des équipements de protection (recommandations, consignes, exercices d'installation, etc.).

Cette démarche de protection individuelle est essentielle et constitue le cœur de la stratégie globale du PAPI complet, en apportant des réponses concrètes pour réduire la vulnérabilité du TRI Saintes-Cognac-Angoulême, notamment au regard des faibles marges de manœuvre existantes pour atténuer l'aléa de débordement du fleuve Charente.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

CC Cœur de Saintonge

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	COLLECTIVITES PROPRIETAIRES DES BATIMENTS PUBLICS
Pilotage / concertation	Assistance administrative, technique et financière des propriétaires par l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	-
Communication	Rencontres groupées et individuelles des collectivités concernées

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029
------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
12 500 €	15 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Communauté de Communes Cœur de Saintonge	30 %	4 500 €
Département de la Charente-Maritime	20 %	3 000 €
Etat – FPRNM	50 %	7 500 €
Propriétaire/gestionnaire	0 %	0 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de collectivités sollicités
- Nombre de bâtiments équipés
- Consommation de l'enveloppe financière

# 7| Gestion des écoulements

---



# Travaux suite aux études pré-opérationnelles de ralentissement dynamique des crues sur sept têtes de bassin du périmètre SYMBA

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Aménager les têtes de bassins versants pour limiter le ruissellement suite aux études pré-opérationnelles de ralentissement dynamique des crues sur 7 têtes de bassins (faisant suite à l'action 6.2 du PAPI d'intention)*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition IV-C-3** : « Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants »

## CONTEXTE DE LA FICHE ACTION

Dans le cadre de la fiche action 6.2 du PAPI d'intention, l'EPAGE SYMBA a étudié les opportunités de ralentissement dynamique sur les têtes de bassins versants les plus vulnérables de son territoire (Coran, Bourru, Ru de St-Laurent, Ru de Bazauges, Echereau, Rochefollet et Bramerit) dans le cadre de l'exercice de sa compétence de prévention des inondations. En effet, ces territoires ont subi des inondations successives deux années de suite lors d'épisodes orageux (40 bâtis inondés le 04/06/2018, 30 bâtis le 11/06/2018, 90 bâtis le 03/11/2019). Ce projet vise à apporter des réponses de ralentissement des crues vis-à-vis des enjeux locaux et s'inscrit dans le principe global de ralentissement des écoulements à l'échelle du bassin versant de la Charente.

Le constat d'aujourd'hui montre un effondrement du réseau de haies sur ces territoires, associé à un drainage important que ce soit dans les parcelles ou à cause de la rectification/recalibrage des cours d'eau. Cet état de fait rend les territoires d'autant plus vulnérables au changement climatique qui provoque des précipitations intenses de plus en plus fréquentes. Le ralentissement dynamique des écoulements doit donc être favorisé, en s'appuyant notamment sur les solutions fondées sur la nature, pour tenir compte également du risque d'augmentation des événements extrêmes lié au changement climatique.

Afin de répondre à ces problématiques plusieurs orientations sont envisagées :

- La reconquête des linéaires de haies, notamment en travers des versants.
- La création de talus transversaux, combinés ou non à l'installation d'une haie.
- L'aménagement en dernier recours d'un ouvrage écrêteur en travers du lit majeur mobilisant une zone d'expansion de crue en amont des secteurs urbains à enjeux (au niveau du ruisseau des Fontenelles à La Chapelle des Pots).
  - Il existe actuellement plusieurs sites aménagés par les collectivités avec ce type d'ouvrage, notamment sur le bassin versant du Coran à St Bris des Bois et St Césaire. Ces aménagements ont été efficaces par le passé sur ce bassin à forte pente pour des événements allant jusqu'à une crue décennale. Par ailleurs, ces bassins versants ont déjà un couvert forestier important ne laissant que peu de marge de

manœuvre sur la reconquête de la rugosité des versants.

- Ce type d'ouvrage se justifie sur les zones à enjeu d'habitations pour lesquelles le temps de réaction des bassins versants est très rapide (<6h). Il offre ainsi pour des événements d'une certaine ampleur (jusqu'à la décennale en général) une protection vis-à-vis du risque inondation.

Les sites ici identifiés sont donc concernés par des enjeux d'habitats inondés sur des crues rapides avec des bassins versants plus ou moins modifiés par l'homme.

## DESCRIPTION DE LA FICHE ACTION

La fiche action actuelle vise à effectuer les travaux qui seront proposés suite aux études de ralentissement dynamique des crues (fiche action 6.2 du PAPI d'intention).

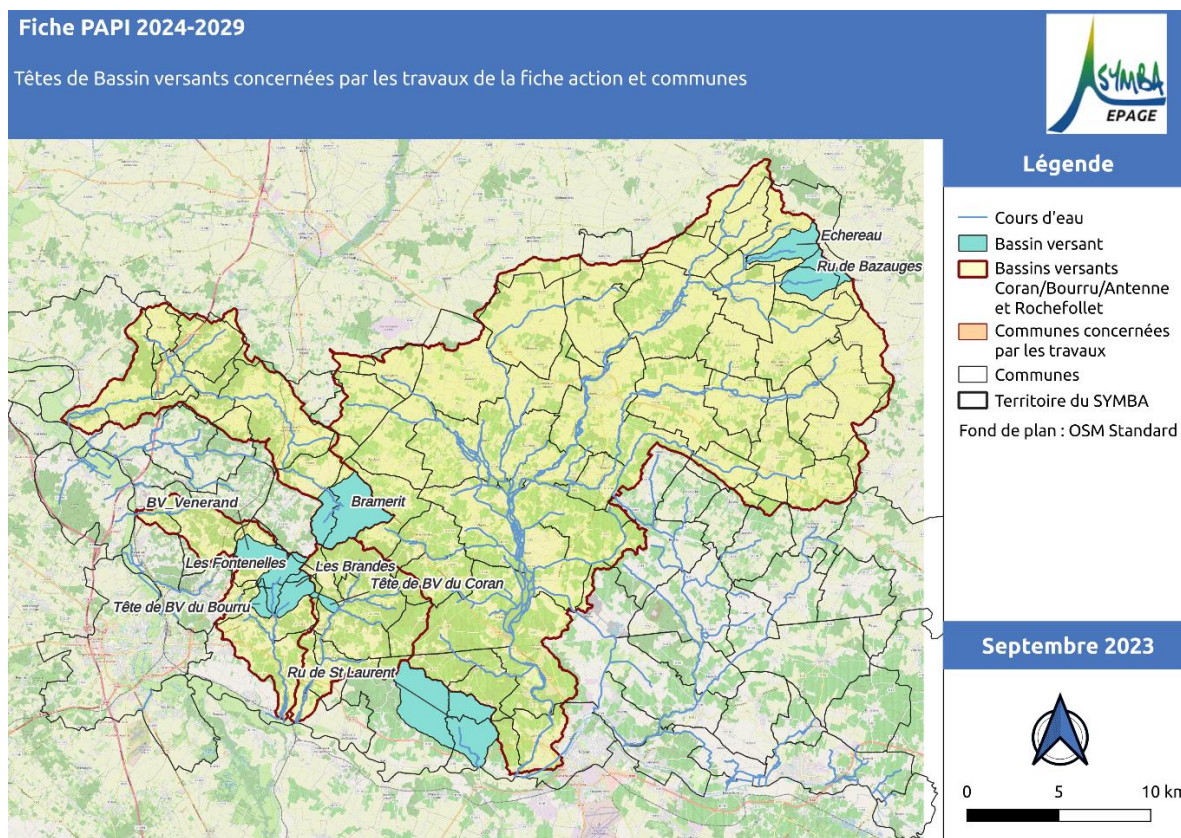
Les travaux sur la commune de Seigné, un des sites prioritaires identifiés dans la fiche action 6.2 du PAPI d'intention, ont été effectués dans le cadre d'un appel à projets en 2022. C'est sur cette base de réalisation que le budget de cette fiche action a été élaboré.

À Seigné, les travaux suivants ont été effectués :

- Création de haies sur talus (linéaire de 718 m pour 6 haies sur talus) avec un volume de stockage total de 8 160 m<sup>3</sup>.
- Pose de buses d'évacuation des eaux au sein des 6 talus au niveau du point bas.

Le coût de ces travaux s'élève à 70 000 € HT.

Les sites de travaux sont localisés dans la figure suivante, en bleu :



Le bassin versant du Ru de St Laurent est localisé au sein de la commune de St Laurent de Cognac couverte par un PPRi.

Tous les autres bassins concernés par les travaux (en bleu) sont localisés au sein de plus grand bassins versants : ceux de l'Antenne, du Coran, du Bourru, du Rochefollet et du Bramerit (en jaune) dont l'exutoire est à la confluence

avec la Charente, au niveau de communes couvertes par un PPRi (St Savinien, Chaniers, Cognac, etc.).

**Cette action de travaux fait l'objet d'une analyse dans le cadre de la note environnementale, annexée au dossier de candidature.**

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Tête de bassins versants des cours d'eau suivants : Coran, Bourru, Ru de St-Laurent, Ru de Bazauges, Echereau, Rochefollet et Bramerit

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPAGE SYMBA
Pilotage / concertation	Concertation avec la DDTM 17, l'EPTB, les élus communaux et les propriétaires fonciers
Procédures réglementaires	Dossiers Loi sur l'Eau – vérification si classement au titre des aménagements hydrauliques de prévention des inondations (3.2.6.0) DIG Incidence Natura 2000 Procédure foncière (acquisition, servitude, convention)
Communication	Réunions syndicales, réunions d'information

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
490 000 €	588 000 € (TTC)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPAGE SYMBA	50 %	294 000 €
Etat – FPRNM	50 %	294 000 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation des travaux

# Étude locale sur le ruissellement

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Etude sur la localisation des zones de ruissellement préférentielles à la parcelle basée sur des données locales fines (pédologie, occupations du sol, pente, etc.). L'étude sera soumise à la validation des élus.*

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition IV-C-2** : « Connaître les chemins de l'eau sur les versants, inventorier les éléments paysagers contribuant au ralentissement des écoulements et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine »
- ❖ **Disposition IV-C-3** : « Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Ce projet consiste à recenser des problématiques de ruissellement auprès des communes du territoire de l'EPAGE SYMBA et à en réaliser des cartographies de risques : cartes des aléas, des enjeux, et des vulnérabilités.

Il vise à connaître la sensibilité potentielle d'une surface à l'érosion hydrique. L'étude sera construite d'après la méthodologie d'un rapport de l'INRA et de l'Ifen : "L'érosion hydrique des sols en France", Le Bissonnais et al., 2002. Il permet de croiser des données à l'aide d'un SIG telles que l'érodibilité et la battance du sol via la pédologie, le gradient de la pente et l'influence du couvert du sol à l'érosion.

La sensibilité potentielle à l'érosion hydrique permet de cibler des zones où les ruissellements sont possibles d'après l'étude des trois paramètres précédents et de les confronter avec les retours d'expériences des acteurs de terrain. Elle permet également de mettre en évidence des zones non sensibles au ruissellement, tout aussi intéressantes pour l'étude.

Dans le cadre du PAPI Charente et Estuaire, l'EPTB Charente a mené une étude de ralentissement dynamique des crues sur le bassin versant de la Charente. Un de ces objectifs était d'améliorer la connaissance sur les zones de ruissellement. Ainsi, des cartes de sensibilité à la production, au transfert et à l'accumulation du ruissellement ont été produites sur le bassin Charente en fonction d'indicateurs pédologiques, topographiques et d'occupation des sols. La présente fiche action permettra d'affiner la cartographie de ces zones de ruissellement sur le territoire du SYMBA.

En effet, même si les données de prélocalisation produites par l'EPTB sont assez fiables sur d'autres sous bassins, de fortes discordances ont été observés avec la réalité du territoire de l'EPAGE SYMBA, constatée lors d'évènements pluvieux récents. La fiche action se découpe en 3 parties :

1. L'étude cartographique sera réalisée en prestation par Charente Eaux qui a déjà expérimenté cette méthodologie sur 2 autres territoires. Les données d'entrées seront sensiblement les mêmes que l'étude EPTB Charente, avec néanmoins une analyse par saison et la prise en compte du Référentiel Régional Pédologique sur 3 ans. L'occupation du sol est issue de la nomenclature PIGMA (au lieu de Corine Land Cover qui est plus globale).
2. Réalisation d'un recensement des zones de ruissellements et autres observations en lien avec cette problématique observée par les élus et les acteurs locaux, via l'élaboration et le suivi d'un questionnaire qui permettra de confronter les données des études (EPTB et Charente eaux) à la réalité du terrain.



### 3. Mise à disposition de ces données sur le site internet de l'EPAGE SYMBA

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Le périmètre de l'EPAGE SYMBA

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPAGE SYMBA
Pilotage / concertation	Concertation avec les élus municipaux et les riverains, Charente Eaux
Procédures réglementaires	-
Communication	Réunions d'information et réunions syndicales

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
28 500 €	34 200 €	
Etude (prestataire Charente eaux) : 12 000 € Régie (temps agents de questionnaire à 0,5 jours par communes soit 50 jours pour une centaine de commune) : 16 500 €		
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : EPAGE SYMBA	50 %	17 100 €
Etat - FPRNM	50 %	17 100 €

## INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Mise en place de l'interface
- Nombre de consultations

# Etudes de problématiques de ruissellement

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Diagnostiquer des problématiques de ruissellement identifiées sur le territoire afin de proposer des aménagements pour y atténuer le risque d'inondation*

## Correspondance SLGRI

- ❖ *Disposition IV-C-3 : « Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants »*

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'EPTB Charente a engagé en 2019 une étude de ralentissement dynamique des crues à l'échelle du bassin de la Charente qui s'est finalisée en 2022. Après une première phase d'étude dédiée à la prélocalisation des zones sensibles au ruissellement et des zones d'expansion des crues, une seconde phase a permis de préconiser la stratégie de ralentissement dynamique sur le bassin du fleuve Charente. Celle-ci a souligné la nécessité d'agir de manière globale à l'échelle des versants sur des actions diffuses de ralentissement du ruissellement, avec néanmoins une priorisation de sous bassins pour lesquels il y a un véritable « intérêt à agir ».

Sur le territoire du SyBRA, le bassin versant de la Nouère est classé en priorité 1. En revanche, les bassins de la Touvre et de l'Échelle sont en priorité 3. Le reste du territoire est classifié en priorité 2.

Afin de mettre en lien l'approche opérationnelle du syndicat avec le cadre stratégique de l'étude de ralentissement dynamique des crues, il est prévu de traiter les problématiques observées en se focalisant sur les bassins de priorité 1 à 2.

Dans le cadre de ses compétences relatives à la prévention des inondations, le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) a réalisé un état des lieux risques inondations, soulignant des secteurs vulnérables aux risques inondations, et priorisant la prise en charge de problématiques, dans une finalité d'atténuer le risque inondation. L'état des lieux est constitué d'un recensement de problématiques auprès des communes, et de cartographies de risques (cartes d'aléas, d'enjeux et de vulnérabilités). Plus de 300 points problématiques ont été recensées, toute nature d'inondations confondues (débordement, ruissellements, remontées de nappe).

Une première vague de priorisation a été établie, basée sur des critères précis relatifs aux éléments impactés par la problématique.

Dans le cadre du PAPI complet, le SyBRA prévoit d'analyser trois problématiques de ruissellement par an (au regard de la priorisation réalisée par le SyBRA), du diagnostic à la proposition d'aménagement.

La prise en charge d'une problématique se déroulera de la manière suivante :

- Diagnostic : recueil de données, d'éléments et de témoignages. Analyse de la topographie, de l'historique du secteur, de la pluviométrie, de l'occupation du sol, de la pédologie, etc.

Le diagnostic a pour but de comprendre la problématique, les écoulements et les dysfonctionnements observés.

- Propositions d'aménagement pour atténuer le risque inondation. Les aménagements comprendront des aménagements d'hydraulique douce (enherbements, haies, talus, boisements, pratiques culturelles, etc.),

visant à favoriser l'infiltration des eaux « à la parcelle » et à désynchroniser et ralentir les écoulements des eaux. Les aménagements se réaliseront sous couvert de l'accord des parties prenantes (ces travaux seront financés hors cadre PAPI).

- Concertation et discussion avec les acteurs concernés : communes, EPCI, Département, services de l'Etat, riverains (agriculteurs, propriétaires).

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Bassins présentant une priorité 1 ou 2 dans l'étude de ralentissement dynamique des crues réalisé par l'EPTB Charente.

Les communes à la confluence de ces bassins sont couvertes par un PPRI approuvé ou prescrit (Anguienne).

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>SYBRA</b>
Pilotage / concertation	Concertation avec la DDT 16, les communes, les EPCI, l'EPTB Charente et les acteurs concernés
Procédures réglementaires	/
Communication	Site internet, articles, réunions

## ÉCHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

## PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
43 380 €	52 056 € (TTC)	
Réalisation en régie – montant de rémunération relatif au temps consacré à cette opération : estimatif de 20 jours par problématique à raison de 241 €/jours (3 problématiques par an sur 3 ans)		
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : SyBRA	50 %	26 028 €
Etat – FPRNM	50 %	26 028 €

## **INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

- Notes techniques incluant le diagnostic et les propositions d'aménagements
- Réunions de restitution
- Rapport d'activité justifiant le travail en régie

# Etudes hydrauliques

## OBJECTIF DE L'ACTION

*Réaliser des études hydrauliques afin de diagnostiquer des problématiques d'inondation par débordement et proposer des aménagements pour y atténuer le risque d'inondation*

### *Correspondance SLGRI*

- ❖ *Disposition IV-C-1 : « Conduire des projets de restauration hydromorphologique des cours d'eau concourant à la réduction des risques d'inondations »*
- ❖ *Disposition IV-C-3 : « Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants »*

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) élabore actuellement des plans pluriannuels de gestion (PPG) sur les cours d'eau de son territoire.

Ces documents prévoient et définissent des objectifs et des travaux sur une durée de dix ans. Des études plus spécifiques sont parfois ciblées par ces plans de gestion, sur des secteurs en particulier, vulnérables au risque inondation. C'est le cas du plan pluriannuel de gestion de la Charraud, en cours d'élaboration, qui cible une étude hydraulique dédiée sur le secteur de Breuty sur la commune de la Couronne.

Ce secteur a subi d'importantes inondations en février 2021, par débordement du cours d'eau de la Charraud.

De plus, le syndicat a réalisé un état des lieux des risques inondations sur son territoire, soulignant la vulnérabilité de certains secteurs, et priorisant une prise en charge des problématiques.

Les études hydrauliques ont pour finalité d'établir un diagnostic fin et d'émettre des propositions d'aménagements afin d'atténuer le risque inondation, par débordement.

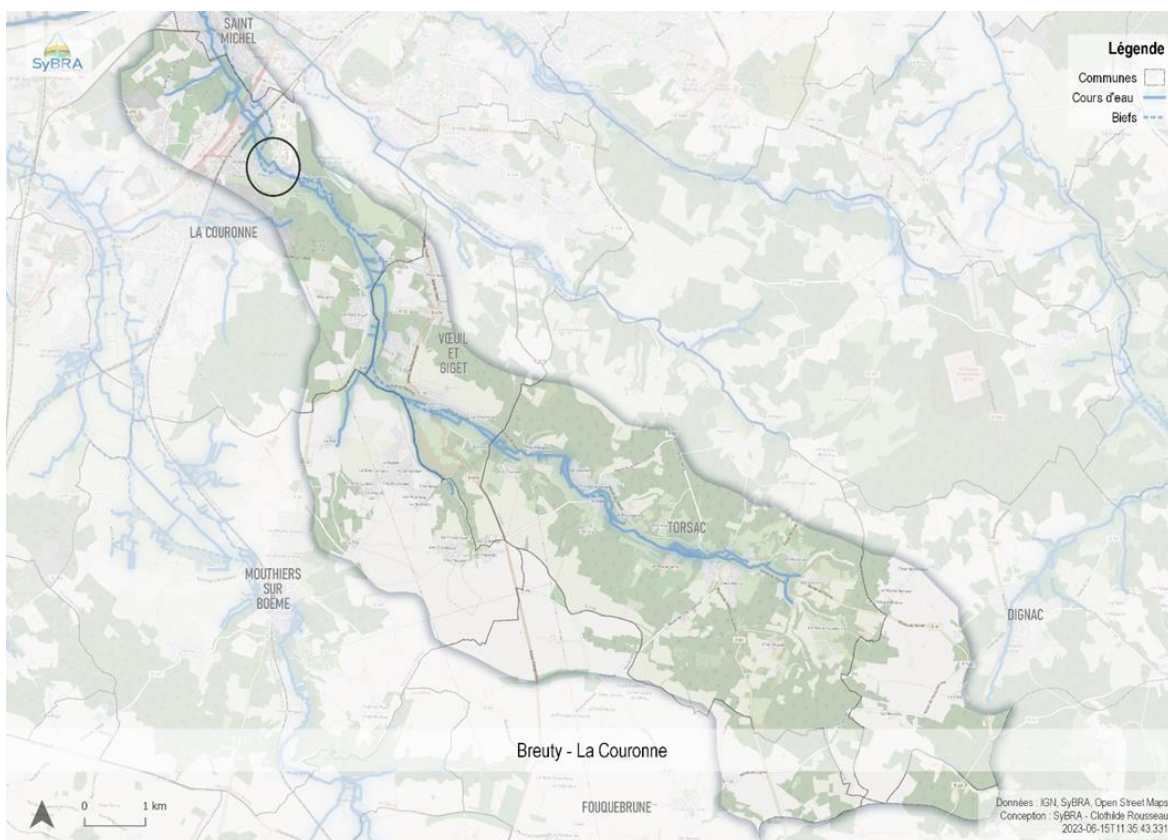
Elles consistent en :

- une synthèse des connaissances sur le secteur
- la réalisation de levés topographiques lit mineur (bras et ouvrages) et lit majeur, avec débits et niveau d'eau à différentes périodes hydrologiques
- un point précis des usages socio-économiques
- la réalisation d'une modélisation hydraulique jusqu'à la crue 100 ans
- la rédaction d'un rapport de synthèse de la situation actuelle et un descriptif des causes des inondations
- la proposition de plusieurs scénarii d'aménagement : plan d'implantation, descriptif et schéma de principe
- la définition des travaux du scénario retenu (matériels utilisés, modalités de réalisation, précautions à prendre, etc.)
- la définition du calendrier de réalisation et une estimation du coût prévisionnel
- la réalisation d'un dossier réglementaire : Dossier loi sur l'eau, étude Natura 2000 si nécessaire.

Il est prévu de lancer l'étude hydraulique sur deux secteurs :

- Le cours de la Charraud, secteur de Breuty – La Couronne
- Un secteur vulnérable au risque inondation par débordement (secteur ciblé par l'état des lieux risques inondations du syndicat). Ce secteur reste à définir selon les prises en charge successives des problématiques de risque inondation par le syndicat

Les études hydrauliques seront réalisées par un prestataire.



[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant de l'Angoumois, bassin versant de la Charraud.

Les communes à la confluence de ces affluents sont couvertes par un PPRI approuvé ou prescrit (Anguienne).

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>SYBRA</b>
Pilotage / concertation	Concertation avec la DDT16 et l'EPTB Charente
Procédures réglementaires	/

**ECHEANCIER PREVISIONNEL**

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------	------

**PLAN DE FINANCEMENT**

MONTANT HT	MONTANT GLOBAL	
50 000 €	50 000 € (HT)	
COFINANCEMENTS		
Maître d'ouvrage : SyBRA	50 %	25 000 €
Etat – FPRNM	50 %	25 000 €

**INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

- Calendrier des études hydrauliques
- Etude finalisée
- Réunion de restitution

# Etude préliminaire d'aménagement de zone d'expansion de crue à l'échelle du fleuve Charente

## OBJECTIF DE L'ACTION

Réaliser une étude permettant de définir des orientations d'aménagements adaptées aux spécificités du bassin de la Charente, en priorisant les actions sur les secteurs les plus pertinents (identifiés lors de l'étude de ralentissement dynamique des crues réalisée entre 2019 et 2022 par l'EPTB Charente), dans une double optique de prévention des risques d'inondation et de soutien d'étiage.

## Correspondance SLGRI

- ❖ **Disposition IV-C-1** : « Conduire des projets de restauration hydromorphologique des cours d'eau concourant à la réduction des risques d'inondations »
- ❖ **Disposition IV-C-2** : « Connaître les chemins de l'eau sur les versants, inventorier les éléments paysagers contribuant au ralentissement des écoulements et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine »

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire, une étude de ralentissement dynamique des crues à l'échelle du bassin versant de la Charente a été réalisée par l'EPTB Charente, accompagné d'un bureau d'étude, dans un objectif de réduction de la vulnérabilité des enjeux à l'échelle du Territoire à Risque Importants d'inondation (TRI) Saintes – Cognac – Angoulême. Lancée fin 2019, la tranche ferme de l'étude s'est achevée en mai 2022.

Après une première phase d'étude dédiée à la prélocalisation des zones sensibles au ruissellement et des zones d'expansion des crues, le bureau d'études a élaboré un modèle hydraulique permettant de représenter les différentes crues historiques de la Charente (1982, 2007 et 2021). Cette modélisation a notamment permis de mieux comprendre « l'horloge des crues », c'est-à-dire l'ordre d'arrivée et le décalage des pics de crues du fleuve Charente et de ses affluents.

Par la suite, des orientations d'aménagement en versant et en lit majeur ont été simulées pour abaisser les niveaux d'eau sur les principales zones urbaines des trois agglomérations Saintes-Cognac-Angoulême. Plusieurs types d'actions ont été simulés :

- Actions locales (frein en lit majeur) sur l'axe du fleuve Charente de Mansle à Jarnac (ex : merlon en travers, boisement alluvial dense)
- Actions diffuses généralisées à l'échelle des versants avec priorisation sur les secteurs en amont du Bassin (ex : plantation de haies, fossés à redent, amélioration des pratiques culturales)

Malgré des scénarios maximalistes en matière d'aménagement du lit majeur et sur les versants, les gains obtenus sur la hauteur d'eau en crue (moins de 20 cm à Angoulême et 15 cm à Saintes, pour une crue similaire à celle de 1982), ont été jugés trop faibles et les élus du comité de pilotage ont souhaité repenser les objectifs de l'étude en intégrant les attendus du plan d'adaptation au changement climatique Charente 2050 et notamment les aspects de gestion quantitative en période d'étiage.



En effet, l'ensemble du bassin de la Charente est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), ce qui reconnaît l'existence d'un déséquilibre durable entre la disponibilité de la ressource et les besoins en eau des usages et des milieux aquatiques.

Initialement, il était prévu de poursuivre l'étude de ralentissement dynamique dans le cadre de l'action 6.1 du PAPI d'intention Charente, via une étude préliminaire d'aménagement de zone d'expansion de crue. Au regard de la réorientation souhaitée par les élus, l'EPTB Charente a retravaillé les besoins de l'étude avec la rédaction d'un nouveau projet de cahier des charges, en concertation avec les acteurs locaux.

La présente étude doit donc définir des orientations d'aménagements adaptées aux spécificités du bassin de la Charente, en priorisant les actions sur les secteurs les plus pertinents, dans une double optique de prévention des risques d'inondation et de soutien d'étiage.

### **L'action sera découpée en trois phases :**

- **Phase 1** : état des lieux et diagnostic du lit majeur et du lit mineur de la Charente de Mansle à Saintes.

Le territoire sera découpé en deux secteurs :

- Secteur aval : entre Saintes et Jarnac (enjeu pour le soutien d'étiage)
- Secteur amont : entre Jarnac et Mansle (double enjeu de soutien d'étiage et de ralentissement dynamique des crues de la Charente sur les zones « actions locales » identifiées comme prioritaires).

La première étape consistera à réaliser l'inventaire des études et données disponibles, nécessaires à l'accomplissement de l'étude. Ces données collectées seront analysées afin d'évaluer leur pertinence. A la suite de cette analyse, un diagnostic complet des secteurs identifiés sera effectué par la réalisation de prospections de terrain. L'objectif sera de caractériser les conditions actuelles de débordement et d'étalement des crues du fleuve Charente.

- **Phase 2** : définition d'aménagement afin de mobiliser le lit majeur du fleuve Charente :

Cette deuxième partie concerne uniquement le secteur amont (entre Jarnac et Mansle). L'objectif est d'étudier différents scénarios d'aménagement adaptés aux spécificités du bassin de la Charente et des tronçons ciblés, avec pour double objectif la prévention des inondations et le soutien d'étiage par la recharge des nappes.

Ainsi, il sera étudié :

- **Sur le lit majeur :**

- la reconnexion de composantes stratégiques pour l'expansion des crues et la recharge naturelle des nappes (zones humides, restauration d'annexes fluviales, chenaux anciennement fonctionnels, etc.) ;
- la remise à ciel ouvert de systèmes de drainage ;
- l'implantation de freins en lit majeur (boisements, haies, talus, etc.) et autres actions favorisant le ralentissement et la sur-inondation.

- **Sur le lit mineur :**

- rechargement ciblé, remise en eau de bras mort, etc. pour retrouver un profil d'équilibre, augmenter les fréquences d'inondation, reconnecter les relations nappe/rivière ;
- aménagement d'ouvrages transversaux (une analyse de la gestion des ouvrages du DPF est notamment attendue afin d'étudier avec eux la possibilité d'optimiser cette gestion dans l'optique d'améliorer la prévention des inondations et le soutien d'étiage) ;
- et autres actions favorisant le ralentissement et la sur-inondation.

Une **analyse des conditions de faisabilité** sera réalisée afin de préciser pour chaque grande famille de typologie d'aménagement :

- **Hydraulique** : les impacts hydrauliques locaux et l'analyse des enjeux concernés, etc.
- **Financier et maîtrise d'ouvrage** : pour chaque aménagement un coût estimatif devra être chiffré ainsi que la définition des modalités de portage des travaux. De plus, les modalités de concertation et des

propositions de financement avec les outils existants (FEDER, AEAG, FPRNM, etc) ou potentiels (LIFE, etc.) seront proposées.

- Environnemental : pour chaque aménagement, les zonages environnementaux (N2000, PPRI, etc.) et les gains et/ou impacts vis-à-vis de la biodiversité seront établis. Les contraintes potentielles pour des travaux seront également à identifier (période la plus favorable, dossiers réglementaires à élaborer).
  - Usages et activités : l'analyse permettra d'apprécier l'impact et la faisabilité des projets sur les usages : navigation (si action sur ouvrages en lit mineur), sols dans la zone de l'emprise des aménagements et notamment sur le foncier, sur les contraintes d'exploitation agricole et les conditions d'indemnisation possible (sur les nouvelles zones de sur-inondation notamment).
  - Administratif : un point sera également fait sur la réglementation en vigueur et les différents dossiers à produire (règlement d'urbanisme, PPRI, loi sur l'eau, DIG/DUP, etc.) et leurs délais d'instruction.
- **Phase 3** : étude de 3 sites pilotes en phase Avant-Projet (AVP).

En fonction de la concertation et des résultats des premières phases, il sera défini 3 sites pilotes pour la réalisation d'avant projets permettant d'établir le dimensionnement, le pré-chiffrage, les bénéfices et inconvénients des solutions proposées. La définition et la mise en place de monitoring seront également réalisées.

[LIEN DIRECT AUTRES FICHES-ACTIONS :](#)

## TERRITOIRE CONCERNE

Lit mineur et lit majeur du fleuve Charente entre Mansle et Saintes

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE	EPTB CHARENTE
Pilotage / concertation	Instances de pilotage du PAPI + Comité de pilotage de l'étude (services et établissements de l'Etat, collectivités GEMAPIennes, EPCI, départements gestionnaire du DPF, Cellules d'assistance technique départementales, représentants des « usagers » de la vallée de la Charente, SAGE)
Procédures réglementaires	-
Communication	-

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030

## PLAN DE FINANCEMENT

	MONTANT HT	MONTANT GLOBAL

Phase n° 1	(Pas de financement Etat - FPRNM)	
Phase n° 2 et 3	100 000 € (HT)	120 000 € (TTC)
<b>COFINANCEMENTS</b>		
<b>PARTIES 2 et 3</b>		
<b>Maître d'ouvrage : EPTB Charente*</b>	<b>62 % (TTC)</b>	<b>74 400 €</b>
<b>Etat – FPRNM</b>	<b>38 % (TTC)</b>	<b>45 600 €</b>

\* **Les phases 2 et 3** mobiliseront un soutien financier de l'**Agence de l'eau Adour-Garonne** dans le cadre du contrat de progrès « gestion quantitative » à hauteur de 50 % du coût global de l'étude Hors Taxes (soit 50 000 €).

### **INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

- Date de notification des phases 2 et 3 du marché
- Validation des phases 2 et 3 (avec définition d'aménagement pour le ralentissement dynamique)
- Date d'achèvement de la prestation